



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

16^e Conférence de la
Commission régionale de l'OIE pour
l'Afrique
Khartoum (Soudan), 7-10 février 2005

**RAPPORT
FINAL**



Office international des épizooties

SOMMAIRE

	Page	§
Liste de abréviations	iii	
Introduction	1	1-2
<i>Lundi 7 février 2005</i>		
Séance inaugurale	1	3-23
Élection du bureau de la Conférence	3	24
Adoption des projets d'ordre du jour et de programme	4	25
Désignation des Présidents et Rapporteurs	4	26
Situation zoonositaire des Pays Membres en 2004	4	27-165
Discussion	14	166-195
Thème I : Impacts socio-économique et zoonositaires sur la transhumance	16	196-204
Discussion	17	205-221
Présentation du Programme UA-IBAR 2004-2006	19	222-229
Discussion	20	230-241
4 ^{ème} Plan stratégique de l'OIE	21	242-246
Présentation du Programme ALive	22	247-258
Discussion	24	259-265
<i>Mardi 8 février 2005</i>		
Thème II : Les implications des organismes génétiquement modifiés (OGM) pour le secteur de l'élevage	25	266-271
Discussion	26	272-282
Mesures prises par l'OIE en matière de santé des animaux aquatiques	27	283-287
Discussion	28	288-299
Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique	29	300-304
Discussion	30	305-319
Bien-être animal en Afrique : Défi global et perspective globale en Afrique	32	320-324
Mise en œuvre de GF-TADs et autres programmes de collaboration OIE/FAO	32	325-333
Discussion	33	334-343
Présentations des Organisations internationales ou régionales	34	344-353
Adoption des conclusions du séminaire sur « l'application des normes zoonositaires : quelles solutions ? », Le Caire (Egypte), 11-13 octobre 2004	36	354
Choix des thèmes techniques pour la 17 ^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique	36	355-356
Date et lieu de la 17 ^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique	36	357-358
Présentation des projets de Recommandations n° 1, n° 2 et n° 3	36	359

	Page	§
<i>Mercredi 9 février 2005</i>		
Visite professionnelle	36	360
<i>Jeudi 10 février 2005</i>		
Adoption du Rapport final et des Recommandations	37	361
Séance de clôture	37	362-377

ANNEXES

I. Liste des participants	41
II. Ordre du jour	51
III. Programme	53
IV. Recommandation n° 1 Organisation et gestion de la transhumance en Afrique	55
V. Recommandation n° 2 Les implications des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans le secteur de l'élevage en Afrique	57
VI. Recommandation n° 3 Politiques de santé et production animales en Afrique et mécanismes appropriés pour les mettre en oeuvre	59
VII. Déclaration et Recommandations du Caire : Séminaire sur l'application des normes zoosanitaires : quelles solutions ?, Le Caire (Egypte), 11-13 octobre 2004	61
VIII. Motion de remerciements	69
IX. Motion de remerciements et d'encouragement au Directeur général	71

Liste des abréviations

ALive	:	Plateforme <i>African Livestock</i>
BM	:	Banque mondiale
CEBEVIRHA	:	Communauté économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques
CEMAC	:	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEDEAO	:	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
COMESA	:	<i>Common Market for Eastern and Southern Africa</i> / Marché commun pour l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
CVO	:	<i>Chef des vétérinaires officiels</i>
DRSP	:	<i>Poverty Reduction Strategy Papers (PRSP)</i> / Documents stratégiques de réduction de la pauvreté
ECTAD	:	<i>Emergency Centre for the Control of TADs (Transboundary Animal Diseases)</i> / Dispositif d'urgence pour le contrôle des maladies transfrontalières
EISMV	:	Ecole Inter-Etats de science et médecine vétérinaires de Dakar
ELISA	:	<i>Enzyme-linked immunosorbent assay</i> / méthode de dosage immuno-enzymatique
EMPRES	:	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFMD	:	Fonds fiduciaire multi-bailleurs
GCRAI	:	Groupe consultatif sur la recherche agronomique internationale
GF-TADs	:	<i>Global Framework for Transboundary Animal Diseases</i> / Programme mondial de contrôle des maladies frontalières
IGAD	:	<i>Intergovernmental Authority on Development</i>
ILRI	:	<i>International Livestock Research Institute</i> / Institut international de recherche sur les maladies animales
MAE	:	Ministère (français) des affaires étrangères
NEPAD	:	<i>New Partnership for African Development</i> / Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OIE	:	Office international des épizooties (Organisation mondiale de la santé animale)
OGM	:	Organismes génétiquement modifiés
OMC	:	Organisation mondiale du commerce
OMS	:	Organisation mondiale de la santé

PACE	:	Programme panafricain pour le contrôle des épizooties
PARC	:	<i>Panafrican Rinderpest Campaign</i> / Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine
PCR	:	<i>Polymerase chain reaction</i> / amplification en chaîne par polymérase
PRINT	:	<i>Promotion of Regional Integration in the SADC Livestock Sector</i>
PVD	:	Pays en voie de développement
SADC	:	<i>Southern African Development Community</i> / Communauté du développement de l'Afrique australe
SPS	:	Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce
STDF	:	<i>Standards and Trade Development Facility</i> / Mécanisme pour le développement des normes et du commerce international
TEC	:	Tarif extérieur commun
UA/BIRA	:	Union africaine/Bureau interafricain des ressources animales
UE	:	Union européenne
UMA	:	Union du Maghreb Arabe
USAID	:	<i>United States Agency for International Development</i> / Agence des Etats-Unis pour le développement international
USDA-APHIS	:	<i>United States Department of Agriculture – Animal and Plant Health Inspection Service</i> / Département de l'agriculture, Etats-Unis d'Amérique - Service d'inspection de la santé animale et végétale
ZLE	:	Zone de libre échange

Introduction

1. La 16^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est tenue à Khartoum à l'invitation du Gouvernement de la République du Soudan, du 7 au 10 février 2005.
2. Cent dix participants de vingt-cinq Pays Membres et six Organisations internationales ou régionales étaient présents. Étaient également présents, en tant que conférenciers des thèmes I et II, respectivement le Professeur François Adébayo Abiola, Directeur général de l'École Inter-Etats de Science et médecine vétérinaires (EISMV) à Dakar, Sénégal, et le Docteur Julian B. Jaffha, Directeur des ressources génétiques du Département sud-africain de l'Agriculture, Pretoria, Afrique du Sud (Annexe I).

Lundi 7 février 2005

Séance inaugurale

3. Le Docteur Ahmed Mustafa Hassan, Sous Secrétaire au Ministère des ressources animales et de la pêche, et Délégué du Soudan auprès de l'OIE souhaite la bienvenue aux invités et participants à la 16^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique. Il souligne qu'il apprécie le rôle joué par l'OIE non seulement dans le contrôle de la peste bovine, mais également dans le contrôle des principales maladies infectieuses et épizootiques. Il reconnaît aussi les efforts déployés pour protéger le commerce des animaux et de leurs produits.
4. Le Sous Secrétaire souligne également le rôle joué par les comités locaux dans la préparation de cette conférence. Puis il rappelle brièvement les principaux sujets qui seront discutés.
5. En conclusion, le Docteur Hassan souligne le soutien apporté par ses collègues du Bureau central de l'OIE et leurs efforts dans la préparation de cette importante conférence. Il rappelle le soutien financier du gouvernement du Soudan ainsi que l'assistance des Ministères, plus spécialement celle du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et de l'irrigation, de l'Etat de Khartoum, du Ministère de la Science et de la Technologie et enfin du Ministère de l'aviation. Le Sous Secrétaire remercie également le secteur privé pour son soutien pour assurer le bon déroulement de cette conférence.
6. Le Docteur Hamadou Saïdou, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, au nom de tous les Délégués, remercie le Gouvernement soudanais pour sa chaleureuse invitation à tenir cette 16^{ème} conférence à Khartoum. Il remercie également le Dr Ahmed Mustafa Hassan ainsi que le Comité de la conférence pour leurs immenses efforts fournis pour l'organisation. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et leur souhaite de fructueux travaux.
7. Au nom du Comité international de l'OIE, le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, remercie chaleureusement le Gouvernement soudanais pour la qualité de son accueil, avec une mention particulière pour le Docteur Hassan et son équipe.
8. Le Dr Vallat rappelle que le secteur de l'élevage et des produits d'origine animale est, sur le continent africain, d'une importance cruciale, en dépit des aléas climatiques majeurs et des risques de maladies transfrontalières. En raison de ces risques, les Services vétérinaires de la région sont investis d'une énorme responsabilité qui consiste à prévenir et contrôler les maladies, à assurer la transparence des actions en faveur de la santé publique et de la santé animale et à agir pour que le continent africain soit considéré par les autres régions comme un partenaire essentiel dans le domaine de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, ainsi que dans celui du commerce inter-régional et international des animaux et des produits d'origine animale.
9. Le Directeur général présente alors brièvement les thèmes techniques et autres points de l'ordre du jour qui pourront être discutés lors de la Conférence. Le premier thème traite de la transhumance, un système d'élevage ancestral mais toujours très pratiqué. Le second thème s'appliquera à expliquer les implications des organismes génétiquement modifiés (OGM) pour le secteur de l'élevage en Afrique. Il s'est agi de déterminer quelle pourrait être l'application appropriée et sans risques de cette technologie dans le système agricole africain. Il indique aussi que les discussions porteront en particulier sur le 4^{ème} Plan stratégique de l'OIE pour 2005-2010, sur le programme mondial GF-TADs élaboré conjointement par

la FAO et l'OIE et le programme ALive, initiative de la Banque mondiale qui est d'une importance particulière pour le développement de l'élevage en Afrique ; L'OIE est un partenaire majeur de cette initiative. Le Directeur général mentionne également l'active collaboration qui existe entre l'OIE et l'UA/BIRA/PACE et souhaite la bienvenue au nouveau Directeur général de UA-BIRA, le Dr Modibo Tiemoko Traoré, à qui il adresse ses vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions en l'assurant du soutien et de la collaboration de l'OIE. Il exprime également ses remerciements à l'Union Africaine et à l'Union Européenne pour le soutien qu'ils apportent à la Représentation régionale pour l'Afrique et au Bureau central de l'OIE. Il indique que la situation zoonositaire des Pays Membres en Afrique sera décrite ainsi que les politiques de l'OIE en matière de santé des animaux aquatiques.

10. En conclusion, le Dr Vallat informe les participants que l'OIE, la FAO, la Banque mondiale, l'OMS et l'OMC ont créé le dispositif pour le développement des normes et du commerce international (STDF). En prenant une telle initiative les organisations internationales se sont engagées à coopérer pour aider les pays en développement à renforcer leurs compétences et leur capacités à contribuer à l'élaboration et à l'application des normes sanitaires et phytosanitaires internationales, améliorant ainsi leur capacité à obtenir et préserver l'accès au marché ainsi que la santé humaine, animale et végétale dans leur pays. Il ajoute que le STDF a accepté de financer trois projets présentés par l'OIE : formation des nouveaux Délégués de l'OIE notamment ceux récemment nommés, création d'un nouvel outil pour l'évaluation de la qualité des Services vétérinaires et renforcement des Services vétérinaires en mettant tout spécialement l'accent sur les pays d'Afrique.
11. Son Excellence le Brigadier Gutluak Deng Garang, Ministre des ressources animales et de la pêche du Soudan, accueille les participants à la 16ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique. Il souligne que l'OIE est reconnu à travers tout le continent africain et également dans le monde entier pour son esprit de collaboration, son souci de dissémination de l'information et pour sa compétence, sa justice et sa loyauté sans discrimination aucune.
12. Le Ministre ajoute que le Soudan est Pays Membre de l'OIE depuis environ 50 ans, depuis son indépendance en 1956. Depuis cette adhésion, le Soudan a augmenté considérablement son cheptel et ce de fait ses exportations vers les pays frères.
13. Le Ministre explique que le Ministère des Ressources animales et de la pêche axe ses projets sur des domaines scientifiques bénéficiant de l'expérience des autres pays et tirant avantage des expériences des Organisations internationales et régionales. Ces projets de développement du bétail au Soudan doivent être conformes aux lignes directrices des Organisations internationales régionales et locales, dont la plus importante est l'OIE. Il ajoute que l'OIE est l'épine dorsale et la source du savoir scientifique. L'OIE est la passerelle qui permet de relier les pays et les Organisations pour l'échange de l'expérience. L'OIE est la référence principale pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'OIE éclaire chacun dans la voie de la mise en œuvre de législations pour le contrôle des maladies animales et est de plus en plus essentiel dans la mise en place de stratégies.
14. En conclusion, le Ministre constate que les relations avec l'OIE sont en constantes évolutions depuis l'adhésion du Soudan en 1956. Ces développements sont le résultat du soutien de l'Organisation aux pays en développement dans les prises de décision en liaison avec les pays développés. Pour cette raison, les décisions prises par l'OIE sont les bienvenues pour tous.
15. Son Excellence Monsieur Omer Hassan Ahmed Al-Bashir, Président de la République du Soudan, accueille la plus grande réunion scientifique africaine qui se déroule au Soudan au moment de la célébration de l'accord de paix. Il indique que cette manifestation témoigne des progrès accomplis dans les domaines exécutifs et législatifs où l'élevage représente la plus grosse part, constituant à la fois le fer de lance et le socle de l'économie, en association avec l'agriculture, l'industrie, la culture et les services publics.
16. Son Excellence le Président précise que le secteur de l'élevage contribue pour une grande part à l'économie globale du Soudan, où plus de 40 % des habitants en dépendent socialement et économiquement. C'est pourquoi le gouvernement fait de son mieux pour préserver et améliorer ces ressources. Le secteur représente environ 23 % du PNB et 40 % des exportations agricoles totales. Il fournit plus de 20 % des revenus du pays provenant des échanges extérieurs et couvre également les besoins de la consommation locale en viande et en lait, tout en assurant un revenu raisonnable aux éleveurs.

Il souligne que les agriculteurs qui sont éleveurs et cultivateurs n'ont jamais eu de difficulté à trouver des ressources pour financer leur exploitation. Cela est particulièrement vrai dans l'Ouest du pays où les cultures sont sécurisées. Les exploitants qui participent aux programmes d'irrigation et de mécanisation bénéficient également d'une situation favorable.

17. La répartition des élevages dans le pays est liée à la diversité écologique et au fondement culturel. L'élevage est profondément enraciné dans la culture et les traditions, et cette diversité augmente les chances en matière de sélection et d'investissement dans le secteur des ressources animales. Au Soudan, l'élevage dépend aussi principalement des pâturages naturels, de sorte que les animaux bénéficient d'une alimentation exempte d'additifs alimentaires et de promoteurs de croissance. L'élevage du pays jouit ainsi d'une bonne réputation et fait l'objet d'une demande croissante sur le marché international.
18. Le Président explique qu'au Soudan le secteur de l'élevage contribue à améliorer les chances d'accélération du processus de paix, qui passent également par des Services vétérinaires efficaces, par la réinstallation des personnes déplacées, par l'encouragement de la pêche et de la lutte contre les parasites et par la mise en sécurité de zones de culture plus étendues dans le Sud du pays.
19. Au Soudan, les Services vétérinaires ont été créés au début du XIX^e siècle. Ils étaient alors principalement orientés vers des compétences cliniques et des services de prévention. Les services de production animale qui se développent progressivement reçoivent un soutien important, ce que les participants à cette conférence pourront constater lors de leur séjour dans ce pays. Les Services vétérinaires sont solidement implantés dans le pays où des services intégrés sont fournis sur l'ensemble du territoire, mais avec une concentration particulière dans les zones rurales qui comptent de très nombreux animaux d'élevage.
20. Le Président indique que le gouvernement soudanais soutient les exportations de bétail par la création d'une infrastructure adaptée à l'intérieur des zones de production, ce qui permet d'assurer la sécurité des exportations d'animaux indemnes de maladies, en conformité avec les normes internationales. En raison de son importance socio-économique dans le pays, le secteur de l'élevage reçoit du gouvernement soudanais tout le soutien possible sur le plan politique, financier et moral. Soixante-dix unités vétérinaires mobiles ont été mises à disposition pour offrir des services vétérinaires efficaces, intégrés et impliqués dans la surveillance des maladies et le contrôle des déplacements d'animaux. Le gouvernement met également en oeuvre des programmes de prophylaxie efficaces reposant sur les normes et directives de l'OIE. À cet égard, le Président déclare reconnaître et apprécier le soutien reçu de la part des organisations internationales. Le gouvernement finance actuellement un programme de vaccinations gratuites qui se poursuivra sur trois ans pour protéger le bétail contre les principales maladies.
21. Le Président souligne qu'il mesure et apprécie tout particulièrement le rôle joué par les organisations internationales, et notamment le soutien reçu pour la mise en place des projets panafricains de lutte contre les maladies. À cet égard, le Président remercie l'Union européenne et le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA/BIRA) ainsi que les instances des Nations unies, notamment la FAO. Les efforts du gouvernement soudanais pour prévenir et éradiquer les maladies n'atteindraient pas leurs objectifs sans l'aide de la société internationale et des organisations civiles qui se réunissent cette semaine au Soudan, à l'occasion de cette manifestation remarquable.
22. Le Président termine son allocution en souhaitant aux participants une réunion fructueuse et en ajoutant qu'il espère les accueillir à nouveau au Soudan à une autre occasion. Avant de déclarer la Conférence officiellement ouverte, il assure que les conclusions de cette Conférence seront prises en compte et mises en oeuvre avec tout le sérieux nécessaire.
23. Les textes des différentes allocutions sont remis aux participants.

Élection du bureau de la Conférence

24. Les participants élisent le bureau suivant pour la Conférence :

Président : Docteur Ahmed Mustafa Hassan (Soudan)
Vice-Président : Docteur Uqbead Ghebremicael Kahase (Erythrée)
Rapporteur général: Docteur Mahamat Abderamane (Tchad) assisté du Dr Mohammed Razig (Soudan)

Adoption des projets d'ordre du jour et de programme

25. L'ordre du jour et le programme de la Conférence sont adoptés (Annexes II et III).

Désignation des Présidents et Rapporteurs

26. Les Présidents et Rapporteurs suivants sont désignés pour les différents thèmes :

Thème I : Docteur Soumana Diallo (Mali), Président
Docteur Ahmed Tawfik (Egypte), Rapporteur

Thème II : Docteur Robert Thwala (Swaziland), Président
Docteur William Olaho-Mukani (Ouganda), Rapporteur

Situation zoonositaire :
Docteure Emily Mmamakgaba Mogajane (Afrique du Sud), Présidente
Docteur Peter Zephania Njau (Tanzanie), Rapporteur

Situation zoonositaire des Pays Membres en 2004

27. La Docteure Emily Mmamakgaba Mogajane, Présidente de la session, invite les Délégués des Pays Membres à présenter l'évolution de la situation zoonositaire dans leurs pays depuis le 1^{er} janvier 2004 et notamment depuis la 72^e Session générale du Comité international de l'OIE.
28. Le Directeur général expose brièvement le rapport sur la situation sanitaire animale en Afrique en 2004 et indique que le rapport présenté ci-dessous a été élaboré en utilisant les informations contenues dans les rapports nationaux fournis par les Pays Membres de l'OIE de la région, conformément aux directives pour la préparation du rapport sur la situation sanitaire animale nationale pour 2004. Il a été complété par des informations extraites des rapports d'urgence et de suivi ainsi que des rapports mensuels soumis par les Pays Membres de la région au cours de l'année 2004.
29. Sur les 50 Pays Membres de l'OIE rattachés à la Commission régionale pour l'Afrique, 18 ont soumis leur rapport pour la 16^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique (voir liste complète à la fin de ce rapport).

I. SITUATION SANITAIRE ANIMALE EN 2004 EN AFRIQUE

Peste bovine

30. En 2004, de nouveaux pays d'Afrique ont suivi la procédure de l'OIE menant à la reconnaissance officielle du statut de pays indemne de peste bovine.
31. Le Délégué de la **République centrafricaine** a déclaré son pays "provisoirement indemne de peste bovine" en février 2004.
32. En juin 2004, le Délégué de l'**Ethiopie** a déclaré l'extension de la "zone provisoirement indemne de peste bovine" de son pays.
33. En septembre 2004, le **Kenya** a déclaré une zone provisoirement indemne de peste bovine.
34. Au cours du mois de décembre 2004, le **Soudan** a procédé à une auto-déclaration certifiant qu'il était indemne de peste bovine selon la procédure de l'OIE.
35. Dans le cadre du programme de surveillance, 4 308 échantillons de sérum et 6 échantillons prélevés chez des animaux sauvages ont été analysés en **Guinée** selon le procédé ELISA. Tous les résultats ont été confirmés comme étant négatifs.

36. La surveillance épidémiologique de la peste bovine au **Sénégal** a entraîné l'analyse de 3 854 échantillons, et toutes les épreuves se sont révélées négatives.

Péripneumonie contagieuse bovine

37. L'accroissement de la surveillance et du suivi de la péripneumonie contagieuse bovine dans la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne a conduit à une amélioration de notre compréhension de la situation de la maladie dans de nombreux pays.
38. Vingt-quatre foyers de péripneumonie contagieuse bovine ont été rapportés en **Ouganda** en 2004. Les districts affectés ont été les suivants : Bundibugyo, Kotido, Kimu, Luwero, Masindi, Nebbi, Soroti, Kayunga, Mukono, Lira, Kasese, Moyo et Nakasongola. La maladie reste encore enzootique dans les systèmes d'élevage du bétail reposant sur le pâturage pastoral et communal.
39. Trois foyers de péripneumonie contagieuse bovine ont été déclarés dans trois départements au **Bénin** pendant l'année 2004.
40. Cinq foyers de péripneumonie contagieuse bovine sont apparus en 2004 au **Soudan** avec 542 cas cliniques observés, sans confirmation de laboratoire. Près de 510 368 têtes de bétail ont été vaccinées en 2004. La péripneumonie contagieuse bovine est considérée comme une maladie enzootique grave du bétail au Soudan. Elle provoque des pertes économiques dans les troupeaux de par l'affaiblissement et la mort des animaux infectés. La lutte contre la maladie implique principalement la restriction des mouvements, le confinement, la mise en quarantaine des troupeaux infectés et la vaccination annuelle.
41. La **Guinée** a rapporté deux foyers de péripneumonie contagieuse bovine au cours de l'année 2004. Le pays a été divisé, selon des critères épidémiologiques, en trois parties : zone endémique, zone tampon et zone indemne.
42. Au total, neuf foyers ont été rapportés au cours de l'année 2004 au **Mali**. Les régions affectées sont celles de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Gao.
43. La **Côte d'Ivoire** a confirmé sept foyers de péripneumonie contagieuse bovine en 2004 avec 462 cas et 27 morts.
44. Le **Togo** a déclaré 15 foyers de péripneumonie contagieuse bovine en 2004.
45. En 2004, 1 605 échantillons de sérum bovin ont été examinés pour détecter des anticorps anti-péripneumonie contagieuse bovine au **Botswana** en utilisant le test de fixation du complément et 517 échantillons de poumon bovins ont été testés dans le but d'isoler *Mycoplasma mycoides* subsp *mycoides* variante Petite Colonie (MmmSC). Tous les tests effectués sur des échantillons de sérum et de poumon ont donné des résultats négatifs pour la péripneumonie contagieuse bovine.
46. En juin 2004, six foyers de péripneumonie contagieuse bovine ont été rapportés par la **République démocratique du Congo** dans des populations de bovins Ankole (type Bahema) dans la partie nord-est du pays.
47. Au cours des mois de juillet et août 2004, des foyers de péripneumonie contagieuse bovine ont été confirmés au **Nigeria** dans l'Etat de Kano, dans le nord du pays. Le dernier foyer a été rapporté en mars 2003.
48. La surveillance passive et active effectuée dans 30 abattoirs au **Sénégal** en 2004 a donné des résultats négatifs.
49. Plusieurs foyers de péripneumonie contagieuse bovine ont été confirmés en 2004 en **Zambie** dans les provinces du Nord, de l'Ouest et du Sud.
50. En 2004, des foyers de péripneumonie contagieuse bovine ont été rapportés par les pays africains suivants : **Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Niger, Nigeria, Tanzanie** et **Tchad**.

Fièvre aphteuse

51. Suite à une surveillance de routine dans la zone de contrôle de la fièvre aphteuse en **Afrique du Sud**, la souche de type SAT 2 a été détectée initialement le 26 juin 2004 dans deux zones de bains détiqueurs à l'ouest du ranch de Letaba et immédiatement au sud de la rivière Letaba dans la zone de contrôle tampon pour la fièvre aphteuse de la province du Limpopo. La zone de contrôle pour la fièvre aphteuse en Afrique du Sud est sous surveillance constante, avec des inspections régulières de tous les biongulés, deux vaccinations annuelles de tous les bovins dans les zones tampon et de surveillance. D'autres foyers ont été confirmés en juillet dans des bains détiqueurs dans la zone de surveillance au nord de la rivière Letaba. La zone tampon et la zone de surveillance ont été délimitées comme aire de quarantaine dans le but de protéger la zone indemne adjacente à la zone de surveillance. La détection de ces cas n'a pas affecté le statut de la zone indemne sans vaccination telle que reconnue par l'OIE.
52. Le **Bénin** a signalé la fièvre aphteuse au cours de l'année 2004 sans information précise sur le nombre de foyers, mais huit départements ont été touchés.
53. La **Côte d'Ivoire** a rapporté des foyers de fièvre aphteuse en 2004.
54. Le **Malawi** a rapporté un foyer de fièvre aphteuse dans le nord du pays, dans le district de Chitipa. La population touchée était principalement constituée de bovins appartenant à de petits propriétaires, et la présence du virus de type SAT 2 a été confirmée par l'Institut vétérinaire d'Onderstepoort. Les autorités pensent que la maladie s'est propagée à partir d'un pays voisin.
55. Le **Mali** a confirmé trois foyers de fièvre aphteuse sur son territoire pendant l'année 2004 dans les régions de Kayes, Koulikoro et Bamako.
56. Au **Mozambique** aucun nouveau foyer de fièvre aphteuse n'a été enregistré depuis l'épisode apparu dans la province de Gaza en septembre 2003. La surveillance et la vaccination se sont normalement poursuivies en ciblant les zones à risque. Ces zones se trouvent dans les provinces de Maputo et de Gaza dans le sud, et dans les provinces de Sofala et de Manica (corridor de Beira) dans le centre du pays.
57. Des cas cliniques de fièvre aphteuse ont été identifiés pendant l'année 2004 au **Soudan**. Des échantillons ont été envoyés au Laboratoire de Pirbright (Royaume-Uni), Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre aphteuse. Dans son rapport annuel pour 2004, le Laboratoire de Pirbright a confirmé la présence de fièvre aphteuse de type O dans des échantillons reçus du Soudan.
58. Le **Nigeria** a confirmé l'apparition d'un foyer de fièvre aphteuse en septembre 2004 dans le district d'Owerri (Etat d'Imo). Le dernier foyer avait été rapporté en février 2003.
59. Le **Sénégal** a rapporté cinq foyers de fièvre aphteuse en 2004 dans les départements de Kaffrine, Matam et Tamba.
60. Le **Togo** a rapporté plus de 70 foyers de fièvre aphteuse au cours de l'année 2004. La maladie est endémique dans ce pays.
61. Un total de 21 foyers de fièvre aphteuse a été rapporté au cours de l'année 2004 en **Ouganda** dans neuf districts. Les districts atteints sont les suivants : Luwero, Masindi, Mubende, Mukono, Rakai, Kayunga, Kiboga, Kibaale et Nakansogola. Ces foyers étaient associés à des mouvements de bétail à la recherche d'eau et de pâturages. Les autorités gouvernementales ont fourni 245 000 doses de vaccin pour lutter contre ces foyers.
62. En février 2004 la **Zambie** a rapporté des cas suspects de fièvre aphteuse dans la province du Nord. Le dernier foyer avait été rapporté en octobre 2002. Le foyer de 2004 a été confirmé et la fièvre aphteuse s'est propagée à d'autres parties du pays initialement indemnes comme les districts de Mpulungu et de Chinsali. Les sérotypes identifiés étaient SAT1, SAT2, SAT3 et O. En juillet 2004, un autre foyer a été détecté dans la province du sud, qui s'est étendu à la province du centre. Le sérotype identifié est SAT1. La province du nord a procédé à la vaccination en utilisant un bivalent SAT2 et O, tandis que les provinces du sud et du centre utilisent un trivalent SAT1, SAT2 et SAT3.

63. Aucun foyer de fièvre aphteuse n'a été rapporté depuis 1999 en **Algérie**, au **Maroc** et en **Tunisie**. En **Libye**, aucun nouveau cas de fièvre aphteuse n'a été rapporté depuis l'apparition du dernier foyer de type SAT 2 en juillet 2003.
64. La fièvre aphteuse est limitée à la partie nord du **Botswana** où les trois sérotypes SAT (1, 2 et 3) ne se maintiennent que dans les populations de buffles d'Afrique (*Syncaerus caffer*). L'OIE reconnaît au Botswana une zone indemne de fièvre aphteuse sans vaccination.
65. En 2004, outre les pays qui précèdent, le **Burkina Faso**, l'**Ethiopie**, le **Ghana**, le **Kenya**, le **Malawi**, le **Niger**, le **Rwanda**, la **Tanzanie**, le **Tchad** et le **Zimbabwe** ont rapporté la survenue de foyers de fièvre aphteuse.

Peste des petits ruminants (PPR)

66. Au **Soudan**, la présence de la peste des petits ruminants (PPR) a été soupçonnée chez des chameaux. L'immunodiffusion sur gel agar, les tests ELISA et la PCR ont confirmé la maladie mais le virus n'a pas pu être isolé dans les échantillons examinés
67. En 2004, 157 foyers de PPR ont été confirmés dans l'île de Kassa en **Guinée**. 2 171 cas et 1 037 morts y ont été recensés.
68. Le **Bénin** a rapporté des cas de PPR sur son territoire au cours de l'année 2004. 11 départements ont été touchés par ces foyers.
69. Deux foyers de PPR ont été déclarés en 2004 en **Côte d'Ivoire** affectant 195 chèvres et moutons - 37 morts. Le dernier foyer de PPR rapporté datait d'octobre 2001.
70. Un foyer a été déclaré par le **Mali** au cours de l'année 2004 dans la région de Koulikoro.
71. Un total de 200 foyers de PPR a été rapporté au cours de l'année 2004 au **Togo**. La maladie se propage rapidement avec une mortalité significative dans les troupeaux de petits ruminants.
72. La situation du **Sénégal** vis-à-vis de la PPR s'est améliorée. Six foyers seulement ont été confirmés en 2004 (15 en 2003) et 1 440 492 petits ruminants ont été vaccinés pendant l'année. Les départements affectés étaient ceux de Guédiawaye, Matam, Niourou, Bignona, Tamba et Gossas.
73. La PPR existe en **Guinée Bissau**, mais aucune information n'existe sur le nombre de foyers, et la maladie est insuffisamment rapportée.
74. En 2004, outre les pays ci-dessus, des foyers de PPR ont été rapportés dans les pays suivants de la région : **Erythrée**, **Ethiopie**, **Ghana**, **Mauritanie**, **Nigeria** et **Tchad**.

Dermatose nodulaire contagieuse (DNC)

75. Au cours de l'année 2004, trois foyers de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ont été confirmés au **Botswana**.
76. Des foyers de DNC ont été confirmés dans 14 districts en **Ouganda**. Il s'agissait des suivants : Kalangala, Kimu, Luwero, Lira, Mbarara, Mpgi, Soroti, Tororo, Kapchorwa, Sironko, Apac, Kiboga, Jinja et Mukono. La dermatose nodulaire contagieuse est en progression depuis sa première apparition rapportée dans le pays dans les années 1980.
77. Durant le mois de février 2004, deux foyers de DNC ont été confirmés en **Erythrée** dans les régions d'Ugumu et d'Azien. Le dernier foyer de DNC rapporté dans ce pays remontait à octobre 2002.
78. Deux foyers de DNC ont été rapportés en **Guinée** au cours de l'année 2004. 44 cas et 1 mort ont été recensés.
79. Au **Lesotho**, deux foyers de DNC ont été rapportés à Maseru en janvier 2004. Le dernier foyer signalé remontait à février 2003.

80. Le **Mali** a rapporté deux foyers de DNC au cours de l'année 2004 dans les régions de Ségou et de Tombouctou.
81. En 2004, deux foyers de DNC ont été signalés au **Mozambique** dans les provinces d'Inhambane et de Sofala, avec 22 cas et 4 morts. Les mesures prises consistent en une vaccination et en des restrictions de déplacements.
82. 15 foyers de DNC ont été signalés au **Togo** au cours de l'année 2004.
83. Le **Sénégal** a confirmé la survenue de deux foyers de DNC dans les départements de Tamba et de Vélingara.
84. L'**Afrique du Sud** a rapporté la survenue de foyers de DNC en 2004.
85. Le **Swaziland** a rapporté cinq foyers de DNC dans les régions de Madlangempisi, Tumbela, Malunguza, Manzini et Fobobo. Un total de 5 049 animaux ont été vaccinés entre janvier 2004 et décembre 2004.
86. En 2004, outre les pays ci-dessus, le **Burkina Faso**, l'**Ethiopie**, **Madagascar**, le **Malawi**, le **Niger**, le **Rwanda**, la **Tanzanie**, le **Tchad** et le **Zimbabwe** ont rapporté la survenue de foyers de DNC.

Fièvre de la Vallée du Rift (FVR)

87. Un foyer de fièvre de la Vallée du Rift (FVR) chez des moutons d'élevage a été confirmé au **Sénégal**, dans le département de Dagana, au cours de l'année 2004. Le dernier foyer de FVR signalé remonte à septembre 2003. Du fait du manque de vaccins, la seule mesure appliquée a été de sensibiliser les éleveurs à ce problème.
88. En complément de la surveillance clinique de la FVR, **Djibouti** a mis sur pied une surveillance active en différents points de son territoire, principalement pour les ruminants domestiques transhumants, en 2002, 2003 et 2004. Des échantillons ont été prélevés sur un total de 440 petits ruminants et 295 bovins. Une aide a été fournie par le laboratoire spécialisé de l'IMTSSA (*Institut de Médecine Tropicale du Service de Santé des Armées*) de Marseille (France). Les résultats sérologiques indiquent la présence de traces d'anticorps IgG très probablement liées à une circulation ancienne du virus de la FVR.

Fièvre catarrhale du mouton

89. Le **Maroc** a signalé au cours de l'année 2004 plus d'une centaine de foyers de fièvre catarrhale du mouton dus au sérotype 4. Les foyers sont apparus en septembre 2004 dans la province d'Ifrane, puis se sont étendus au reste du pays, n'affectant que les moutons. Les mesures de lutte appliquées ont été les suivantes : quarantaine, traitement antiparasitaire externe des troupeaux atteints, renforcement de la surveillance épidémiologique de la maladie au niveau national, sensibilisation des éleveurs et des autorités locales, et limitation des déplacements à l'intérieur du pays. Après la survenue de la maladie au Maroc, l'**Algérie** a accru sa surveillance dans la partie occidentale du pays et aucun foyer n'a été rapporté.
90. Des foyers de fièvre catarrhale du mouton apparaissent en **Afrique du Sud** là où le vecteur est actif et le climat favorable. L'insuffisante notification de la maladie demeure un problème.
91. Un foyer de fièvre catarrhale du mouton a été signalé en mars 2004 à Leribe, au **Lesotho**. Le dernier foyer signalé dans ce pays remontait à mai 2003.
92. La **Namibie** a confirmé en juin 2004 la survenue d'un foyer de fièvre catarrhale chez des moutons.

Clavelée et variole caprine

93. L'**Algérie** a confirmé la survenue de 23 foyers de clavelée en 2004, nombre décroissant par comparaison avec les 87 foyers signalés en 2003.
94. Neuf foyers cliniques de clavelée / variole caprine ont été confirmés au **Soudan** en 2004, mais sans données de laboratoire. 1 071 386 de moutons ont été vaccinés.
95. Le **Sénégal** a confirmé la survenue de 8 foyers de clavelée / variole caprine en 2004 dans les départements de Kaffrine, Bakel et Kanel.

96. En 2004, des foyers de clavelée / variole caprine ont été rapportés par les pays d'Afrique suivants : **Burkina Faso, Erythrée, Ethiopie, Mauritanie, Niger et Tunisie.**

Peste équine

97. Au **Lesotho**, deux foyers de peste équine ont été confirmés dans les districts de Maseru et de Qacha's Nek. Le dernier foyer rapporté remontait à mars 1998.
98. Le **Swaziland** a signalé son premier foyer de peste équine depuis 1993 en mai 2004 dans la province de Hhohho. L'équidé atteint avait été importé d'Afrique du Sud pour une manifestation équestre en avril 2004.
99. Un foyer de peste équine a été confirmé dans le district de Chisamba, dans la province centrale, en **Zambie** en mai 2004. Le dernier foyer avait été rapporté en 1991.
100. Deux foyers de peste équine ont été signalés au **Botswana** en 2004, avec deux cas cliniques.
101. L'**Afrique du Sud** a rapporté un foyer de peste équine en janvier 2004 dans la zone de surveillance du secteur de contrôle de la peste équine de la province du Cap Occidental (Western Cape). 16 chevaux au total sont morts et le sérotype 1 a été isolé comme agent causal. La dernière incidence signalée du sérotype 1 datait de 2001-2002 dans le secteur de Springbok (province du Cap Septentrional – Northern Cape) chez des chevaux.
102. Un foyer de peste équine a été signalé dans le Matabeleland Sud, au **Zimbabwe**, en août 2004. Le dernier foyer avait été rapporté en mai 2003.
103. En 2004, des foyers de peste équine ont été rapportés dans les pays d'Afrique suivants : **Erythrée, Ethiopie et Zambie.**
104. Cinq foyers de peste équine ont été confirmés dans le département de Dagana, au **Sénégal**, en 2004.

Peste porcine africaine (PPA)

105. Un foyer suspecté de PPA a été rapporté par l'**Erythrée** en novembre 2004.
106. Le **Bénin** a signalé la survenue de la PPA en 2004, avec cinq départements atteints.
107. Une réduction globale du nombre de foyers de PPA a été constatée en **Ouganda** au cours de l'année 2004.
108. Cette maladie existe en **Guinée Bissau** ; cependant, aucune information n'est disponible sur le nombre de foyers.
109. La PPA est endémique au **Mozambique** dans les provinces du Centre et du Nord. 14 foyers ont été signalés en 2004 et 8 689 porcs sont morts.
110. La **Namibie** a confirmé en décembre 2004 la survenue de deux foyers de PPA dans des exploitations situées dans le district d'Okahanja dans des exploitations porcines périurbaines. Le dernier foyer avait été rapporté en novembre 2001. Dans les deux exploitations touchées, les normes recommandées pour empêcher tout contact avec les phacochères n'avaient pas été respectées, et l'on sait que la maladie est considérée comme endémique dans la population de phacochères (*Phacochoerus aethiopicus*).
111. Plusieurs foyers ont été confirmés au **Togo** au cours de l'année 2004. La maladie est endémique et une surveillance active est en place afin de connaître la situation zoonositaire du pays.
112. Un foyer de PPA a été confirmé dans le district d'Ouagadougou (province de Kadiogo) au **Burkina Faso** en novembre 2004. Le dernier foyer avait été rapporté en août 2003. On soupçonne que la source de l'infection soit un contact avec des phacochères.
113. Trois foyers de PPA ont été rapportés dans le département de Thiès au **Sénégal** en 2004.

114. La **Tanzanie** a confirmé 3 foyers de PPA en avril 2004 dans les districts de Kasulu et de Kigoma.
115. Outre les pays qui précèdent, **Madagascar**, le **Malawi**, la **République démocratique du Congo**, le **Rwanda** et la **Zambie** ont rapporté des foyers en 2004.

Peste porcine classique

116. Cette maladie a été confirmée en **Guinée** forestière, mais on ne dispose pas de données sur sa fréquence ou sa prévalence. [Note du Service de l'information sanitaire de l'OIE : cette information est à confirmer. Si l'information est fiable, cela signifie que la peste porcine classique est signalée pour la première fois sur le continent africain (en-dehors de Maurice et de Madagascar)].
117. **Madagascar** a continué de rapporter des foyers de peste porcine classique en 2004.

Maladie de Newcastle

118. La maladie de Newcastle est la principale maladie aviaire dans de nombreux pays africains, provoquant des pertes économiques notables dans les villages et les élevages de type basse-cour.
119. Au total, 37 foyers ont été signalés dans 23 districts en **Ouganda**. Ces districts sont les suivants : Kampala, Kitgum, Masindi, Mpigi, Mubende, Nebbi, Sembabule, Soroti, Tororo, Hoima, Kasese, Kyenjojo, Mukono, Rukungiri, Sironko, Yumbe, Kalangala, Kapchorwa, Lira, Kayunga, Moyo, Kamuli et Kibaale. La vaccination et des pratiques d'élevage appropriées ont été maintenues comme principales méthodes de lutte contre cette maladie.
120. Huit départements ont été affectés par des foyers de maladie de Newcastle au **Bénin** au cours de l'année 2004.
121. La **Guinée** a confirmé 42 foyers de maladie de Newcastle au cours de l'année 2004.
122. Cette maladie existe en **Guinée Bissau**, mais on ne dispose pas d'informations sur le nombre de foyers, et elle est insuffisamment rapportée.
123. La maladie de Newcastle est répandue au **Mozambique** et est insuffisamment rapportée dans les zones rurales. En 2004, il a été rapporté 8 foyers de maladie de Newcastle dans des exploitations commerciales et des élevages familiaux. Dans ces foyers, on a recensé 3 074 cas et 2 984 morts. Pour réduire l'impact de la maladie de Newcastle, des vaccins thermostables sont utilisés.
124. Deux foyers de MNC ont été confirmés au cours de l'année 2004 dans le département de Diourbel au **Sénégal**.
125. Le **Togo** a confirmé 160 foyers de maladie de Newcastle sur son territoire au cours de l'année 2004.
126. Un foyer de maladie de Newcastle a été confirmé au **Soudan** en 2004. Un total de 3 000 cas et 2 700 morts a été enregistré, et le foyer a été diagnostiqué cliniquement et confirmé au laboratoire.
127. Des foyers de maladie de Newcastle apparaissent de temps à autre en **Afrique du Sud**. Un seul foyer touchant trois exploitations (reproducteurs, poulets de chair et poulets de basse-cour) en septembre 2004 dans la province du Kwazulu-Natal. La maladie n'avait pas été rapportée officiellement depuis septembre 2003. La maladie de Newcastle est une maladie à déclaration obligatoire en **Afrique du Sud** et la vaccination est obligatoire pour tous les poulets, les autruches et les pigeons de concours.
128. En 2004, outre les pays mentionnés ci-dessus, des foyers de maladie de Newcastle ont été rapportés dans les pays d'Afrique suivants : **Burkina Faso**, **Erythrée**, **Ethiopie**, **Ghana**, **Kenya**, **Madagascar**, **Malawi**, **Niger**, **Nigeria**, **République centrafricaine**, **Tanzanie**, **Zambie** et **Zimbabwe**.

Influenza aviaire hautement pathogène

129. Un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été détecté chez des autruches dans le secteur de la commune de Blue Crane Route dans la province du Cap Oriental (Eastern Cape), en **Afrique du Sud**, au début du mois d'août 2004. La maladie a été détectée tout d'abord dans deux élevages d'autruches au voisinage de la ville de Somerset-East dans la province d'Eastern Cape. Le virus a été identifié et confirmé comme étant le H5N2. Les tests sur trois autres élevages d'autruches ont donné des résultats positifs dans la commune de Grahamstown dans la province d'Eastern Cape. Au total 6 357 autruches ont été éliminées dans le secteur de la commune de Grahamstown dans les trois exploitations détectées comme positives et 1 584 œufs d'autruche ont été détruits. Une ferme d'animaux sauvages voisine des exploitations trouvées positives dans la commune de Grahamstown a également été détectée comme positive. Tous les oiseaux ont été éliminés.
130. De nouveaux cas ont été détectés dans un élevage d'autruches dans la commune de Camdeboo, secteur situé à 180 km au nord-ouest du secteur de la commune de Blue Crane. Des autruches provenant de deux autres élevages ont également été éliminées dans ce secteur. Un autre élevage d'autruches dans la localité de Jansenville dans la commune d'Ikwezi s'est révélé être positif et les oiseaux ont été éliminés. L'abattage sanitaire a été appliqué dans la province d'Eastern Cape et des dédommagements ont été versés aux éleveurs dont les animaux ont été détruits à la suite des opérations de lutte contre la maladie. Le ministère de l'Agriculture a volontairement interrompu les exportations de volailles et de produits de volailles potentiellement infectieux et contagieux d'Afrique du Sud jusqu'à ce que le foyer ait été traité avec succès.

Rage

131. La rage est toujours une zoonose importante dans la plupart des pays africains, et l'on continue de voir apparaître des cas humains et des morts.
132. Au cours de l'année 2004, 823 cas ont été confirmés en **Algérie** chez des bovins et des chiens.
133. Au **Maroc**, il semble y avoir une augmentation de la fréquence de la rage depuis quelques années. Les deux cas de rage rapportés en France en février et en août 2004 concernaient des chiens qui avaient séjourné au Maroc ou qui en étaient originaires. Le premier cas était celui d'un chien âgé de quatre ans qui n'avait pas été correctement vacciné contre la rage, ramené en France par ses propriétaires après avoir séjourné au Maroc à la fin de 2003, et le second cas était un chien illégalement importé dans l'Union Européenne après avoir été trouvé sur la route à Agadir (Maroc) en juillet 2004. Un autre cas a été diagnostiqué chez un chien en Suisse en juillet 2003. Ce dernier avait été trouvé deux mois avant de présenter les signes cliniques de la maladie, sur une route du canton de Genève et avait été ensuite adopté par une famille. Les résultats de l'Institut Pasteur de Paris (France) ont montré, au moyen d'une comparaison génomique, que l'isolat analysé était phylogénétiquement très semblable aux virus de la rage d'Afrique du nord, en particulier ceux du Maroc.
134. La rage est endémique au **Botswana**. En 2004, 18 cas de rage ont été enregistrés : bovins (11), chèvres (3), chiens (2) et faune sauvage (2).
135. Des cas cliniques de rage ont été confirmés en 2004 en **Guinée** chez des bovins (52) et des chiens (16).
136. Au **Mozambique**, 15 foyers de rage ont été confirmés en 2004. L'un de ces foyers a affecté des bovins (3 animaux morts).
137. Cinq foyers de rage ont été rapportés en 2004 dans les départements de Mbour, Linguéré et Fatick au **Sénégal**. 10 morts ont été enregistrées.
138. La rage devient de plus en plus répandue en **Afrique du Sud** dans toutes les provinces, le KwaZulu-Natal présentant toujours la majorité des foyers.
139. Au **Soudan**, la rage a continué de représenter un grave danger pour la santé publique en 2004. Deux cas confirmés de rage ont été rapportés, l'un chez une vache et l'autre chez un chameau.
140. Un total de 57 cas de rage ont été confirmés au **Swaziland** en 2004. Tous les cas ont été confirmés chez des chiens.

141. Trente trois foyers de rage ont été rapportés en **Ouganda**. La maladie est en progression.

Fièvre charbonneuse

142. Des foyers apparus chez des hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) dans le parc national Queen Elizabeth en **Ouganda** ont tué 210 hippopotames et 15 buffles (*Syncerus caffer*). Ces foyers étaient associés à la nature abiotique de *Bacillus anthracis* et à la sécheresse prolongée qui a touché le secteur.

143. Deux foyers de fièvre charbonneuse ont été confirmés au **Mali**, à Koulikoro et à Ségou, en 2004.

144. Le **Soudan** a confirmé deux foyers de fièvre charbonneuse touchant les moutons et les bovins en 2004.

145. En 2004, un foyer de fièvre charbonneuse a été détecté dans le Parc national de Chobe au **Botswana**. Ce foyer a affecté principalement les buffles (*Syncerus caffer*), mais d'autres espèces ont également été touchées, comme les éléphants, les koudous, les impalas et les hippopotames. Les espèces domestiques n'ont pas été touchées par ce foyer.

146. La fièvre charbonneuse survient dans les régions des Savanes et de Kara au **Togo**.

147. Au cours de l'année 2004, plusieurs foyers de fièvre charbonneuse sont apparus en **Afrique du Sud** dans les zones communales de la province du Nord-Ouest, touchant des espèces domestiques telles que les bovins, les moutons et les chèvres.

Maladies transmises par les tiques

148. La theilériose continue à représenter un grand danger pour les troupeaux au **Soudan**. 14 foyers ont été confirmés au cours de l'année 2004, dont 10 concernaient des bovins et 4 des ovins.

149. Au **Mozambique** on a observé 26 foyers avec 267 cas de maladies transmises par les tiques en 2004 : anaplasrose (7 foyers), cowdriose (10 foyers), babésiose (6 foyers) et theilériose (3 foyers).

150. Cinq foyers d'anaplasrose ont été rapportés en 2004 à Louga au **Sénégal**.

151. 42 cas de theilériose, 2 cas de cowdriose et 23 cas d'anaplasrose ont été confirmés au cours de l'année 2004 au **Swaziland**.

Brucellose bovine

152. Quatre foyers ont été confirmés en **Côte d'Ivoire** en 2004. 37 cas ont été confirmés et 10 morts ont été constatées.

153. Un foyer de brucellose a été rapporté au **Swaziland** en 2004. Un système de surveillance passive est en place, en particulier sur les aires de détiquage.

154. La brucellose est endémique au **Soudan**. Au cours de l'année 2004, 11 foyers ont été confirmés chez des bovins, impliquant 240 cas. Deux foyers de brucellose ont également été confirmés chez des moutons et deux chez des chèvres, impliquant respectivement 14 et 23 cas.

Tuberculose bovine

155. Un foyer de tuberculose bovine a été déclaré à Yamoussoukro, **Côte d'Ivoire**, en 2004. Deux cas cliniques avec une mort ont été confirmés dans ce foyer.

156. L'**Afrique du Sud** possède un plan officiel d'éradication de la tuberculose bovine. L'infection existe chez les buffles du parc national Kruger, ainsi que dans certaines réserves de faune sauvage au KwaZulu-Natal.

Brucellose caprine et ovine (à l'exclusion de *B. ovis*)

157. Le taux d'infection par la brucellose en **Algérie** a été de 4,79 % en 2004. Du sérum provenant de 43 174 caprins a été analysé et 2 145 échantillons se sont révélés être positifs. §

Epididymite ovine (*B. ovis*)

158. Un foyer d'épididymite ovine a été confirmé en **Côte d'Ivoire** en 2004. 17 cas ont été confirmés.

Septicémie hémorragique

159. Le nombre de foyers de septicémie hémorragique confirmé au **Bénin** en 2004 a été de 17.
160. Un total de 36 foyers a été rapporté en **Guinée** en 2004 avec 3 234 cas confirmés.

Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc

161. Des tests réalisés sur des échantillons de sérum provenant de porcs de Kuilriver dans la province de Western Cape, **Afrique du Sud**, se sont révélés positifs en juin 2004. Un total de 2 407 porcs de 32 exploitations infectées (31 exploitations familiales et une unité industrielle) ont été abattus. Les résultats indiquent que le SDRP semble être limité au secteur des Cape Flats et aux exploitations du secteur de Malmesbury (province de Western Cape). La maladie n'avait jamais été antérieurement diagnostiquée en **Afrique du Sud**.

II. PLANS D'URGENCE POUR LES MALADIES ANIMALES

162. Un plan d'urgence pour la peste bovine est en place au **Sénégal**, comprenant des mesures visant à enrayer la maladie, un plan de vaccination au voisinage des foyers potentiels, des mesures de surveillance, et le versement de prestations compensatoires aux éleveurs touchés.
163. Le **Botswana** a mis en place des plans d'urgence pour la fièvre aphteuse et la péripneumonie contagieuse bovine.
164. La **Côte d'Ivoire** a élaboré des plans d'urgence pour les maladies suivantes: peste bovine, péripneumonie bovine contagieuse, peste des petits ruminants, fièvre aphteuse et rage.
165. Le **Swaziland** est en phase finale d'élaboration d'un plan d'urgence pour la fièvre aphteuse. Les grandes lignes de ce plan suivent un modèle proposé par la FAO-EMPRES/SADC. Un organigramme indique les mesures à prendre en cas d'apparition d'un foyer de fièvre aphteuse.

III. RAPPORTS PRÉSENTÉS À LA 16^{ème} CONFÉRENCE RÉGIONALE À KHARTOUM (SOUDAN), 2004

Pays
Afrique du Sud
Algérie
Bénin
Botswana
Comores
Côte d'Ivoire
Djibouti
Guinée
Guinée Bissau
Lesotho
Mali
Mozambique
Ouganda
Sénégal
Soudan
Swaziland
Togo
Zambie

Discussion

166. Les pays présents confirment leurs rapports relatifs à la situation zoonositaire de leur pays tout en signalant des points spécifiques concernant des événements récents.
167. Le Délégué du **Zimbabwe** indique que des mouvements de personnel sont malheureusement la cause du retard avec lequel les rapports sur la situation zoonositaire ont été fournis pour la conférence. Il ajoute que la fièvre aphteuse est maintenant sous contrôle. La fièvre charbonneuse a fait partie des maladies fréquemment rapportées notamment dans la faune sauvage. La maladie est à présent sous contrôle grâce à plusieurs interventions dont la vaccination.
168. Le Délégué de l'**Ouganda** félicite le Directeur général pour son rapport et indique que son pays a demandé officiellement à être considéré comme indemne de peste bovine.
169. Le Représentant du **Soudan** indique que la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) est encore un problème majeur dans le sud de son pays. Cependant, maintenant que la paix est revenue des mesures de contrôle sont possibles et seront mises en œuvre.
170. Le Délégué du **Tchad** indique que le rapport de son pays a été transmis à l'OIE puisqu'il figure dans les annexes mais le Tchad n'est pas dans la liste des pays ayant soumis leur rapport. Le Directeur général de l'OIE répond que le rapport du Tchad est arrivé trop tard pour figurer dans la synthèse des rapports qui n'a couvert que les 18 premiers rapports reçus car il est nécessaire de prendre le temps pour faire traduire cette synthèse.
171. La Déléguée d'**Afrique du Sud** rappelle que l'influenza aviaire a été rapporté dans la Province du Cap-Ouest et demande de faire une présentation spéciale. Cette demande est acceptée par le Président.
172. Le Délégué de l'**Erythrée** s'excuse pour l'envoi tardif de son rapport dû aux restructurations en cours dans son pays. Il ajoute que la peste porcine africaine a été confirmée par le Laboratoire de Pirbright tandis que la maladie de Gamboro a été diagnostiquée sur des poulets importés. L'Erythrée a également déposé en octobre 2004 un dossier à l'OIE pour la reconnaissance de son statut indemne de peste bovine.

173. Le Délégué de la **Guinée** indique que des investigations sont encore en cours pour confirmer le cas de peste porcine classique ayant été rapporté par son pays. Les plans d'urgence pour la peste bovine et la PPCB sont élaborés et seront envoyés ultérieurement à l'OIE. Un foyer de la fièvre de la Vallée du Rift chez les moutons en zone côtière de Guinée est rapporté par le Laboratoire central vétérinaire de diagnostic (LCVD), mais aucune donnée n'est encore disponible sur l'incidence et la prévalence de la maladie. Il signale une omission page 26, chapitre 2 dans le rapport de l'OIE concernant la PPCB ; il y a quatre zones et non trois: endémique, tampon, de surveillance et indemne de la maladie.
174. Le Délégué du **Mali** estime que la présence de 12 maladies de la Liste A en Afrique comme indiqué par le rapport de l'OIE est très préoccupante et que tout devrait être fait pour mettre en œuvre les vaccinations appropriées, tout en se protégeant des maladies émergentes comme l'influenza hautement pathogène (HPAI) et insiste sur la nécessité de coopérer pour lutter contre les maladies transfrontalières.
175. Le Délégué de l'**Egypte** demande au Directeur général de l'OIE la suite donnée au dossier qu'il a transmis à l'OIE en janvier 2005 pour la reconnaissance du statut indemne de peste bovine de son pays. Le Directeur général explique la procédure à suivre et les délais nécessaires pour aboutir au vote du Comité international en mai 2005.
176. La Représentante du **Gabon** évoque les problèmes de mise en place du projet PACE dans son pays. Elle indique en outre que le Laboratoire n'est toujours pas opérationnel. Elle précise que la peste porcine africaine a été rapportée dans une zone proche du Cameroun et que la maladie de Newcastle est endémique dans son pays. Elle fera tout pour donner son rapport en fin de semaine.
177. Le Président de séance souligne que l'Afrique est dans un cercle vicieux car elle doit faire face à l'apparition de nouvelles maladies émergentes alors qu'elle est en pleine restructuration. Cette situation est aggravée par le manque de ressources et par la nécessité de trouver des solutions durables.
178. Le Dr Georges Akol d'**Afrique du Sud** fait alors une présentation de la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) dans son pays.
179. Il indique que les mortalités chez les autruches vont de 4 à 45% et que l'analyse des données est en cours pour déterminer si la mortalité est due au HPAI ou des causes secondaires. Les jeunes ont un taux de mortalité plus élevé que les adultes. La situation est compliquée par le fait que peu d'informations sont disponibles sur l'influenza aviaire chez les autruches, contrairement aux poulets.
180. Dans la Province du Cap-ouest, le virus n'a pu être isolé malgré les sérologies positives. L'abattage partiel a été recommandé mais une politique d'abattage total est en cours de réflexion, car il y a encore des débats scientifiques relatifs au diagnostic et à la pathogénèse du HPAI chez les autruches.
181. Le Délégué du **Zimbabwe** demande s'il y a eu des cas chez les poulets. La réponse est négative : les milliers de poulets testés étaient tous négatifs.
182. Le Délégué du **Mali** demande si l'origine du HPAI en Afrique du Sud est connue. Il exprime son inquiétude en tant que pays importateur de poussins. La Déléguée d'Afrique du Sud répond que la source n'a pas encore été trouvée mais que des mesures ont été mises en place, telles qu'une quarantaine et des mesures de biosécurité imposées dans les fermes sérologiquement positives.
183. Le Délégué du **Swaziland** voudrait en savoir plus sur la situation dans la Province du Cap-ouest.
184. En réponse à une question du Représentant du **Soudan** qui demandait si l'influenza aviaire avait été rapporté chez l'homme en Afrique du sud, le Dr Akol a indiqué que deux personnes avaient été testées positives et de façon très significative pour l'une d'entre elles.
185. Il est signalé par la délégation de l'**Afrique du Sud** que les mesures de contrôle sont très chères et que plus de 45 millions de rands ont été dépensés.
186. Le Directeur général informe les participants qu'une conférence internationale sur l'Influenza aviaire se tiendra à Paris au mois d'avril 2005 et il souhaite que les Délégués puissent y assister.
187. Le Président de séance signale le problème des rapports non soumis et propose que le Dr Modibo Traoré, nouveau Directeur de l'AU-IBAR, se charge dorénavant de cette question.

188. Le Délégué de l'**Ouganda** signale que la non soumission des rapports peut être due à la négligence mais fait également remarquer que les Directeurs des Service vétérinaires rencontrent des difficultés notamment par manque de matériel informatique et problème pour se connecter à Internet.
189. Le Dr Sidibé fait remarquer que le faible nombre de rapports non soumis n'est pas à prendre au tragique ; il y a toujours des retardataires. Il demande davantage de discipline pour renverser cette situation.
190. Le nouveau Directeur de l'UA-IBAR soulève deux points : seulement un quart des 18 pays, à savoir ceux qui sont en contact avec l'UA-IBAR, a envoyé son rapport, et insiste sur le fait que la circulation de l'information est très importante. Il regrette le manque de collaboration entre les institutions, notamment entre l'OIE et IBAR, ce qui limite la connaissance précise de la situation. Certains pays ont fait leur rapport à l'UA-IBAR mais pas au Bureau central de l'OIE. Le Dr Traoré demande le renforcement de la collaboration et des échanges d'information avec l'OIE et le maintien d'un rapport mensuel à l'IBAR de la part des pays africains.
191. Le Dr Bouna Diop du PACE regrette que la personne responsable de l'information sanitaire de l'IBAR ne soit pas venue à la Conférence. Il constate pour sa part une amélioration dans la régularité d'envoi des rapports et s'étonne du faible nombre de rapports envoyés à l'occasion de cette conférence.
192. Un représentant du **Soudan** ajoute que l'irrégularité d'envoi des rapports est également liée aux problèmes auxquels doivent faire face les Service vétérinaires. Leur support est essentiel pour faciliter l'envoi d'informations au Bureau central de l'OIE.
193. Le Délégué du **Swaziland** souligne que l'Afrique pourrait être un exportateur de viande plutôt qu'un importateur. Il préconise fortement d'inculquer une culture de responsabilisation pour que les pays s'engagent dans la transparence avec loyauté vis-à-vis de l'organisation. Il est important de faciliter les échanges d'information et la participation des pays africains aux conférences.
194. Le Président remercie le Délégué du **Swaziland** et insiste à nouveau sur la nécessité absolue de meilleurs échanges d'informations et de fournir des efforts pour améliorer la situation.
195. Le Directeur général de l'OIE fait remarquer que bien que l'Afrique soit la première région en terme de nombre de pays, elle était la dernière avec un taux de 80% environ de soumission de rapports dans des délais acceptables. Il appuie fortement le point de vue de la Déléguée de l'Afrique du Sud concernant la transparence et la soumission des informations. Il pense que les changements apportés au système du rapport à l'OIE qui abandonne la rapport mensuel au profit du rapport semestriel pourrait améliorer la situation en Afrique.

Thème I

Impacts socio-économiques et zosanitaires de la transhumance

196. Le Docteur Soumana Diallo, Président de la séance, présente le Professeur François Adébayo Abiola, conférencier chargé de ce thème, et lui donne la parole.
197. Le Dr Diallo remercie de l'honneur qui lui est fait de présider cette séance. Il précise que dans la plupart des pays africains, l'élevage extensif et la transhumance sont un mode ancestral de gestion des troupeaux. Il rappelle que lors de la dernière conférence à Maputo, l'identification et la traçabilité des animaux avaient été discutés. Ici, il s'agit d'aller plus loin dans le suivi des animaux. Il laisse la parole au rapporteur du thème technique I.
198. Le Professeur Abiola remercie à cette occasion le Bureau central de l'OIE et la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique pour ce qu'ils font de positif à l'égard de l'EISMV. Il commence sa présentation en rappelant que l'objectif de la synthèse est de contribuer à une meilleure connaissance de la pratique de la transhumance, à travers un questionnaire adressé aux pays africains membres de l'Organisation mondiale de la santé animale. Vingt-quatre pays à la date du 19 janvier 2005 ont répondu à ce questionnaire et ont indiqué leurs préoccupations en matière de données sur l'élevage dans chacun des pays et leur appréciation de l'impact social, économique et zosanitaire de cette pratique.

199. Au niveau importance économique de l'élevage, il ressort que pour la plupart des pays :
- la contribution de l'élevage au PIB agricole varie entre 0,7 et 21,4 %, sauf en Afrique du Sud avec 43,9 % et le Tchad 40,0 %.
 - le budget alloué aux productions animales et aux contrôles sanitaires est généralement inférieur à 2,0 % à l'exception de la Namibie (10,9 %).
200. **Au niveau impact social**, les conflits entre agriculteurs et éleveurs constituent le premier problème. Ces conflits sociaux proviennent surtout des dégâts infligés par les animaux transhumants aux cultures. Il y a aussi les problèmes fonciers et, dans une moindre mesure, les vols de bétail, les problèmes sanitaires et les conflits de pouvoir. Il n'est pas encore possible de cerner les emplois même s'ils sont temporaires, que la pratique de la transhumance peut permettre de créer.
201. **Au niveau impact zoonitaire**, les 5 maladies les plus redoutées pendant la transhumance sont respectivement la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la peste des petits ruminants (PPR), les trypanosomoses et les charbons. Les coûts liés aux maladies lors de la transhumance ne sont généralement pas estimés, mais pour un pays comme l'Angola, ces coûts peuvent atteindre 8,5 millions d'euros (hors pertes en production).
202. Lorsque ces maladies éclatent, le fait que de peu de structures sanitaires (pharmacies, cliniques vétérinaires, etc.) existent, que l'éleveur soit éloigné des services de santé animale, la préoccupation des bergers et leurs habitudes traditionnelles d'automédication pour leurs animaux, sont autant de facteurs qui limitent les possibilités de réussite des traitements. Il est heureux de constater l'importance accordée à cette question par des Etats et les réunions tant nationales que régionales qui sont consacrées par ceux-ci à la transhumance avec l'instauration par des groupes de pays (par exemple, les pays de la CEDEAO et de la CEMAC) de passeport du bétail et de certificat international de contrôle de la transhumance.
203. Enfin, le Professeur Abiola insiste sur le fait qu'il faut nécessairement améliorer l'organisation et la gestion de la transhumance pour espérer en réduire les conséquences négatives.
204. A l'issue de sa présentation, le Professeur Abiola donne quelques informations sur l'Ecole vétérinaire de Dakar : il précise qu'un Colloque aura lieu les 6, 7 et 8 juin 2005 sur le thème « quelles formations vétérinaires pour l'Afrique de demain ? ».

Discussion

205. Le Président remercie le Professeur Abiola pour son excellent exposé sur un sujet complexe et invite les participants à faire part de leurs commentaires et questions.
206. Le Dr Sidibé parle au titre de son expérience personnelle et précise qu'il existe aussi en Afrique des festivités autour de la transhumance, notamment au Mali. Il précise que la transhumance n'est pas la seule cause de transmission de maladies transfrontalières.
207. Le Président remercie le Dr Sidibé et confirme l'existence d'un aspect touristique de la transhumance en Afrique notamment au Mali et au Niger.
208. Le Délégué de la Côte d'Ivoire veut apporter une correction à l'exposé : il existe dans son pays 20 projets relatifs à la production animale et non pas spécifiquement dédiés à la transhumance. Il précise également que dans son pays entre 150 et 200 barrages pastoraux ont été créés pour faciliter la transhumance des animaux venant du Burkina Faso et du Mali. Il souhaite savoir quelles avancées ont été faites dans le domaine de l'identification animale, sujet traité il y a deux ans à Maputo et voudrait que la Conférence se penche à nouveau sur ce problème.
209. Le Délégué de la République Démocratique du Congo apporte également une correction relative aux chiffres cités sur l'importance économique de l'élevage en RDC : il s'agit de 2 % et non 20 % de la part des exportations. Ce sont les exportations minières qui sont majoritaires dans son pays.
210. Le Délégué du Swaziland félicite le conférencier pour son exposé très clair. Il exprime sa gratitude aux pays ayant répondu au questionnaire. Il soulève également la question de l'importance de l'identification et de la traçabilité des troupeaux qui n'ont pas été évoquées dans la présentation.

211. Le Délégué de la Tanzanie félicite le Professeur Abiola. Il corrige le nombre d'animaux indiqué dans la présentation : il s'agit de 17, 7 millions d'animaux dont 16 millions d'ovins et 800 000 porcs.
212. Le Délégué de Zambie apporte également une correction au tableau dressé pour le chiffre du bétail indiqué dans le paragraphe précédant le tableau 1 de la présentation. Le chiffre exact est 2 342 000.
213. Un représentant d'Afrique du Sud voudrait connaître en pourcentage les raisons motivant le choix de la transhumance. Le Professeur Abiola répond qu'il est difficile d'obtenir ces chiffres.
214. Le Délégué du Bénin complimente également le conférencier. Il précise que le le numéro de la Loi est 87-013 (au lieu de 87-073) et ajoute qu'à l'échelle de la CEDEAO, des études ont montré qu'un élément constituant un frein au bon déroulement de la transhumance était le port d'arme par les éleveurs qui les utilisent assez facilement en cas de conflit, ceci pouvant entraîner des morts. Il fait remarquer aussi que la transhumance n'est pas simplement liée à la recherche de pâturages et d'eau mais qu'elle peut être motivée par l'envie des jeunes éleveurs de se prendre en charge en s'éloignant des parents et aussi éventuellement par l'espoir de trouver l'âme sœur.
215. Le Professeur Musa, membre de la délégation soudanaise indique que la Conférence devrait avoir une vue élargie de la transhumance en Afrique et qu'il s'agit d'une pratique essentielle pour disposer de pâturages et d'eau. La transhumance a des effets directs sur le taux de natalité et de mortalité ainsi que sur les gains en poids des animaux. Il précise qu'il serait impossible d'abandonner cette pratique en Afrique.
216. Le Délégué de l'Egypte précise que les conséquences les plus importantes de la transhumance sont la propagation des maladies et les effets négatifs sur les exportations.
217. Le Président de séance remarque qu'il doit y avoir une erreur sur le nombre de volailles en Guinée Bissau. Il ajoute que les raisons de la transhumance peuvent également être d'ordre sanitaire. Ainsi, les éleveurs du Mali s'éloignent du Delta du Niger en période de crues pour éviter les parasitoses. Il n'existe pas que des conflits entre éleveurs et agricultures : certains agriculteurs en tirent des avantages économiques grâce à la fumure des animaux utilisées dans leurs champs.
218. La Dr Cécile Squarzoni du PACE félicite le conférencier pour sa présentation et souhaite savoir, afin d'adapter les futures formations et informations à fournir aux éleveurs, techniciens sanitaires et vétérinaires dans les pays concernés, si la pratique de la transhumance est actuellement en Afrique, en progression ou en régression. Elle insiste sur le point que la transhumance est un aspect très important à prendre en compte dans la gestion et la surveillance des maladies transfrontalières.
219. Le Directeur général précise qu'au sujet de l'identification et de la traçabilité, de nombreux Pays Membres des diverses régions ont demandé à l'OIE d'établir des normes. Cela pourrait donc devenir à terme une nouvelle règle pour le commerce international. Il cite aussi le système d'identification pratiqué en Europe qui est coûteux. L'OIE s'attachera donc à préparer des normes prenant en compte le prix local du bétail et qui soient acceptables par tous les pays, notamment pour l'Afrique.
220. Le Professeur Abiola remercie les intervenants pour leur contribution sur les raisons de la transhumance. Il invite les pays n'ayant pas encore envoyé leur questionnaire à le faire pour compléter cette étude.
221. Le Président invite le Docteur Raphaël Ngaye-Yankoisset (République centrafricaine), le Docteur Peter Maina Ithondeka (Kenya), le Docteur Tibin Ahmed Musa (Soudan) et le Docteur Sitafa Diallo (Mali) à se réunir pour rédiger un projet de recommandation sous la direction du Prof. Abiola. Le Docteur Soumana Diallo, Président de la séance participe également au groupe de rédaction.

Présentation du Programme UA/IBAR 2004-2006

222. En introduction, le Directeur général de l'UA-IBAR, le Docteur Modibo Tiemoko Traoré souligne le regain d'intérêt actuellement manifesté par la Communauté des Bailleurs de fonds et les Gouvernements africains pour la relance du secteur Elevage, constitue une opportunité inespérée pour tirer les leçons des échecs passés et permettre à l'Union Africaine, à travers le BIRA/IBAR, de reprendre l'initiative pour un réajustement des stratégies adoptées à l'effet de réduire de moitié à l'horizon 2015 le nombre des personnes souffrant de la Faim sur le Continent.
223. Le secteur de l'Elevage occupe une place toute particulière dans les programmes de lutte contre la pauvreté dans de nombreux pays africains. Outre sa contribution appréciable à la formation du Produit Intérieur Brut Agricole (30p.100 du PIB agricole en moyenne) et son apport inestimable à la sécurité alimentaire des plus démunis, le cheptel joue un rôle considérable dans les relations sociales à l'intérieur des communautés et dans les échanges commerciaux entre Etats. Mais en dépit de l'accroissement rapide de la demande en produits d'origine animale sur le continent, les producteurs africains ont été progressivement évincés de leurs marchés traditionnels au profit des importations en dumping de produits animaux extra africains.
224. Le Dr Traoré rappelle que les défis qui résultent de ce constat sont nombreux et variés. Ils revêtent à la fois des aspects techniques, politiques et macro-économiques, dont la déclinaison à l'échelle micro-nationale, régionale ou continentale pourrait permettre d'esquisser les principaux axes d'intervention des programmes prioritaires «Intégration Horizon 2007» et «Sécurité et Autosuffisance alimentaires» définis par le Plan d'Action 2004-2007 de la Commission de l'Union africaine.
225. Le Bureau Interafricain des Ressources Animales (BIRA/IBAR), dont le mandat couvre les défis du niveau régional et continental, pourrait jouer un rôle-clé dans la mise en œuvre de ce Plan, en ciblant prioritairement ses efforts sur l'accroissement de la production continentale, la fluidification des échanges d'animaux et de produits de l'élevage à l'intérieur du continent et enfin le renouvellement des bases de la Coopération et du Partenariat entre l'Afrique et le reste du Monde.
226. Concernant l'accroissement de la production continentale, il faut noter que, outre la valorisation locale des ressources alimentaires du continent, dont une grande partie est exportée à l'heure actuelle, cet accroissement de la production et de la productivité du cheptel africain requiert, aussi bien au niveau régional que continental des efforts pour améliorer le contrôle de la situation sanitaire. Après la peste bovine, qui est en passe d'être éradiquée grâce aux programmes PARC et PACE, il s'agit à présent d'ancrer et d'intensifier la lutte contre les épizooties dévastatrices à travers notamment le renforcement de la coopération entre les Services vétérinaires nationaux d'une même région. La coopération devrait aller au-delà des concertations périodiques instaurées à l'occasion de la mise en œuvre de Campagnes panafricaines ponctuelles de lutte contre une épizootie particulière et qui ne survivent pas à l'arrêt des financements extérieurs. Il faut par ailleurs encourager la conservation et l'amélioration génétique des races locales majeures sur une base sous régionale.
227. Pour la fluidification, les priorités de la reconquête des marchés domestiques par les producteurs africains vont de la généralisation du désarmement tarifaire entre pays et entre Communautés économiques régionales à l'harmonisation des normes sanitaires et des standards commerciaux. Les activités de l'IBAR à cet égard pourraient comprendre des appuis à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique régionale efficiente de «zonage épidémiologique», fondée sur des priorités partagées et impliquant l'harmonisation des stratégies et des méthodes de lutte contre les maladies animales dans les différentes sous -régions. La codification des procédures d'échange de produits d'origine animale et de circulation des animaux vivants (transhumance) à l'intérieur des zones définies et entre zones de statuts épidémiologiques différents.
228. Enfin le renforcement de la présence africaine sur l'arène internationale implique de toute évidence celui des capacités de négociations dont pourrait se doter la Commission de l'UA à travers ses institutions spécialisées. S'agissant du BIRA/IBAR, le défi consistera à harmoniser les positions des Etats africains et préparer des plateformes communes de négociations autour des questions commerciales touchant aux produits de l'Elevage, à élaborer et veiller à la mise en œuvre des stratégies continentales de protection contre l'introduction des panzooties et des maladies exotiques sur le Continent.

Pour ce faire, le BIRA/IBAR devra veiller au bon fonctionnement et à la régionalisation des équipes de surveillance épidémiologique, à l'édition régulière d'une revue scientifique et à la mise en réseau des Centres de recherches et des Laboratoires vétérinaires nationaux, à l'harmonisation des législations vétérinaires nationales et enfin à l'orientation des programmes régionaux de recherches en Elevage (Santé animale, Alimentation, Amélioration génétique...) et des programmes entrepris par les Laboratoires internationaux (ILRI et autres structures du GCRAI, Laboratoire de référence de l'ILRI et de la FAO) à l'effet de lever les contraintes identifiées sur le Continent.

229. Le Dr Traoré conclut qu'en plus de ces attributions, qui revêtent un caractère permanent, l'IBAR pourrait jouer un rôle crucial dans la coordination des interventions des différents partenaires intéressés au développement du secteur Elevage. A cet égard et en attendant l'élaboration d'un document de référence unique pour l'ensemble des intervenants, l'harmonisation de leurs interventions constitue la première étape de l'avènement du partenariat nouveau tant souhaité sur le Continent. S'agissant de la coordination des activités du niveau régional et continental qui incombent à l'IBAR, il convient de souligner l'importance de la réforme en cours pour adapter cette institution à ses activités nouvelles et à ses fonctions découlant du Plan stratégique de l'Union africaine.

Discussion

230. Le Président remercie le Dr Traoré et rappelle l'importance du défi de l'augmentation de la production agricole africaine. Il donne la parole à l'assemblée.
231. Un Représentant du Soudan précise que les priorités présentées sont bonnes mais que le souci majeur reste un manque de volonté des partenaires africains. La coordination des pays est indispensable pour permettre le contrôle des maladies animales et l'augmentation de la production mais elle manque cruellement. Il préconise le développement du commerce intérieur au continent africain pour permettre de lutter contre la pauvreté.
232. Le Professeur Abiola félicite le Dr Traoré pour sa nomination à ce poste important pour le développement, l'avenir de l'élevage et des productions animales en Afrique. Il le rejoint dans son diagnostic et les perspectives présentées. Il se réjouit que ce poste ait été confié au Dr Traoré qui a assuré les fonctions de directeur de l'élevage, puis de ministre puis d'ambassadeur. Il rappelle que les ressources animales en Afrique sont un grand malade. Il espère que les compétences et capacités de négociation du nouveau directeur de l'IBAR aideront à poser les diagnostics justes et à trouver les bonnes méthodes de gestion. Il reprend une remarque de M. Chirac citée à l'occasion de sa dernière visite au Sénégal qui regrette que les vrais techniciens soient souvent négligés au profit des économistes.
233. Le Président remercie le Professeur Abiola pour avoir soulevé ces questions importantes.
234. Le Dr Sidibé soutient le Professeur Abiola et rappelle qu'il faut être uni pour relever les nombreux défis et que les querelles des décideurs se font toujours au détriment des éleveurs. Il précise que le soutien de l'IBAR a été essentiel à la RR depuis sa création et qu'il est disposé à coopérer pleinement avec le Dr Traoré.
235. Le Délégué du Mali félicite le Dr Traoré pour la qualité de son intervention et le remercie d'avoir balisé le terrain en exposant une esquisse de ce qui doit être pris en compte par les pays. Il cite l'exemple du Mali qui exporte de la viande vers les pays voisins qui néanmoins importent en quantité plus importante à partir de pays extra-africains. Il pense qu'il est possible de coordonner les activités commerciales des pays pour être complémentaires. Il se demande comment concilier l'augmentation des besoins des pays en terme de recettes d'exportations tout en assurant l'autosuffisance de la population. Il évoque le cercle vicieux existant car la faible consommation de viande (environ 20 kg/ha/an dans son pays) n'est pas liée seulement à une faible production mais à la pauvreté de la population. Comment par conséquent développer l'élevage pour réduire cette pauvreté ?
236. Le Dr Domenech de la FAO félicite le Dr Traoré pour sa nomination et rappelle que les problèmes demeurent et ont même tendance à augmenter en Afrique. Il note les progrès importants obtenus grâce aux programmes PARC puis PACE. Il précise que la FAO est prête à appuyer totalement l'IBAR en ayant une approche intégrée dans le domaine de l'élevage. La FAO fera le maximum pour poursuivre ses efforts en Afrique.

237. Le Délégué du Zimbabwe pense également que le Dr Traoré est la bonne personne à ce poste pour les guider. Il supporte la volonté de renforcer l'influence de l'Afrique dans le monde et espère que cela pourra se produire.
238. Le Délégué de l'Ouganda félicite le Dr Traoré et pense qu'il est arrivé à un moment clé où l'élevage doit faire face à de nouveaux défis. Il espère que son expérience pourra être utilisée pour lutter efficacement contre les problèmes de l'élevage. Il regrette que les dirigeants africains ne prennent pas assez en considération ces problèmes or le contrôle des maladies est nécessaire. Les contributions des ministères au secteur de l'élevage étant insuffisantes, il pense que la tâche du Dr Traoré sera difficile et que le soutenir sera nécessaire.
239. Le Délégué du Nigeria rapporte que l'engagement des dirigeants africains est un défi majeur. Ce rôle d'influence doit être ajouté comme étant une priorité.
240. Le Dr Traoré remercie ses collègues pour les encouragements prodigués. Il rappelle que les défis sont communs. Il regrette que chaque jour les importations augmentent en Afrique ce qui ne peut rendre fière la profession vétérinaire. Il confirme que ce qui peut rendre ce secteur plus visible doit être fait et que la sensibilisation des politiques est importante. Il souhaiterait que la production primaire soit davantage valorisée sur le continent pour créer plus de richesse et de valeur ajoutée aux produits. Il regrette le manque de coordination et de volonté des états qui gagneraient à avoir des politiques de transformations locales. Il rappelle l'importance des travaux effectués grâce au programme PACE qu'il souhaiterait voir perdurer et demande aux partenaires de poursuivre leur soutien à l'IBAR. Face à la période difficile qu'il reste à traverser, il demande aux pays de redoubler d'ardeur et rappelle que seule l'intégration africaine sera salutaire.
241. Le Président remercie le Dr Traoré pour sa vision claire de l'avenir et propose de passer à la présentation du futur Plan stratégique de l'OIE.

4^{ème} Plan stratégique de l'OIE

242. Le Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, fait une brève présentation du 4^{ème} Plan stratégique de l'OIE pour la période 2005-2010.
243. Il indique que l'élaboration du 4^{ème} Plan stratégique se fonde sur la réussite du 3^{ème} Plan stratégique. La vision globale de l'OIE énoncée dans le 3^{ème} Plan stratégique a été globalement conservée. En réalité, le 4^{ème} Plan stratégique constitue un développement organique du 3^{ème} Plan stratégique.
244. Le Dr Vallat précise que dans le programme du 4^{ème} Plan deux nouveaux éléments stratégiques ont été ajoutés. Le premier est le renforcement des capacités techniques tout en consolidant les relations entre les Services vétérinaires nationaux et les institutions financières et de développement. En effet, en plus de son rôle à servir de « catalyseur » pour les principales activités liées à la création de capacités, l'OIE apportera son soutien aux Pays Membres qui désirent s'impliquer davantage dans les travaux de l'Organisation. Ce soutien se traduira par des programmes de formation et du matériel spécifique destinés aux Délégués officiels et plus spécialement pour les nouveaux Délégués. Le deuxième élément concerne le renforcement de l'influence de l'OIE sur la conception des politiques, la recherche vétérinaire et la gouvernance dans le domaine de la santé et du bien-être animal.
245. Au regard des dispositions internationales et de financement de ce 4^{ème} Plan stratégique, le Dr Vallat souligne l'importance du renforcement de l'image de l'OIE auprès du grand public, des médias, des décideurs, des vétérinaires et des éleveurs. Le Plan prévoit également des réajustements pour déterminer le barème des contributions afin de faciliter leur recouvrement. Concernant les contributions volontaires, une plus grande souplesse sera appliquée quant aux modalités et à leur origine.
246. Le Président remercie le Directeur général et précise qu'il s'agit d'un plan très important pour les prochaines années et demande aux personnes présentes d'exprimer leurs réactions s'ils en avaient. Personne n'ayant d'objections, le Directeur général passe à la présentation de la plateforme ALive.

Présentation du Programme ALive

247. Le Directeur général commence sa présentation en rappelant que le programme ALive (African Livestock) est un Partenariat reposant sur une plateforme multi-acteurs pour repositionner le secteur de l'élevage africain en bonne place dans les programmes prioritaires des décideurs politiques nationaux, régionaux et internationaux, en mettant en exergue les importants enjeux qu'il véhicule en termes de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Initié par la Banque mondiale (2002), il s'est rapidement affranchi de cette tutelle en recueillant l'approbation des différents acteurs clé du secteur ; il constitue désormais une démarche volontaire, reconnue et partagée.
248. Ce Partenariat a été officiellement inauguré en mai 2004 à Paris, à la faveur de l'Assemblée Générale Constitutive ; à cette occasion, ses objectifs, sa gouvernance, ses mécanismes financiers ainsi qu'un premier programme d'activités ont été élaborés et entérinés dans les textes fondateurs d'ALive : la Note Conceptuelle, les Directives Opérationnelles et la Résolution Constitutive.
249. Cinq objectifs ont été assignés au Partenariat :
- l'élaboration d'une vision commune et à long terme, déclinée en stratégies et politiques sectorielles et transversales harmonisées ;
 - l'augmentation de la participation des bailleurs/agences de développement et leur coordination ;
 - le renforcement de capacités et le partage des connaissances ;
 - la promotion de technologies et de mécanismes de transfert associés ;
 - l'augmentation quantitative et qualitative de l'appui analytique et opérationnel aux Gouvernements africains.
250. Si ces objectifs conservent toute leur pertinence au regard des besoins actuels du secteur, certains pourraient apparaître redondants par rapport à ceux poursuivis par des programmes et/ou initiatives déjà existants ; il est impératif que le Partenariat soit considéré unanimement comme un cadre de concertation («livestock Comprehensive Development Framework») dans lequel viennent s'insérer les initiatives en cours ou à venir. Les ajustements ou orientations que demanderont leur indispensable mise en cohérence et complémentarité les unes par rapport aux autres justifient l'existence même d'ALive et lui confèrent sa valeur ajoutée.
251. La gouvernance du Partenariat telle qu'établie dans les Directives Opérationnelles se compose d'une Assemblée Générale, organe consultatif ouvert à tous les partenaires et réparti en Collèges, pour débattre des orientations et priorités à donner à ALive, d'un Comité Exécutif, organe décisionnel et technique, pour décider des programmes annuels d'activités et décliner les orientations soumises par l'Assemblée générale ; il comprend dans sa version initiale quinze membres dûment mandatés par leur institution et reflète ainsi la diversité des acteurs concernés et d'un Secrétariat, piloté par un Directeur de Programme, pour assurer le suivi/évaluation du Partenariat, la communication avec le Public et la recherche/mobilisation de partenaires. Ce dernier est situé au siège de la Banque mondiale à Washington, USA, mais son transfert vers une institution africaine est prévu par les textes à l'issue de la première phase. Le groupe des bailleurs fondateurs (WB, UE et France/MAE) a désigné l'OIE pour occuper la présidence de l'Assemblée Générale (Dr NIANG) et du Comité Exécutif d'ALive (Dr VALLAT) durant cette première phase. Cette décision a été entérinée officiellement lors de l'Assemblée générale Constitutive d'ALive.
252. En l'absence d'une définition précise de la notion de «partenaires» dans les Directives Opérationnelles (amendement à prévoir), sont actuellement considérés comme partenaires d'ALive les institutions/organisations ayant participé à l'Assemblée Générale Constitutive (Paris, mai 2004), ayant contribué financièrement au programme ou ayant joué un rôle décisionnel (ex: membre du CE) ou technique (prestataires des activités). La liste initiale des partenaires figurant dans la Résolution Constitutive du Partenariat (mai 2004) compte 24 institutions/organisations assurant d'une part la représentativité géographique (les 4 RECs sont présents) et d'autres part l'implication de tous les acteurs clés (représentants issus des Collèges des Institutions africaines, des Bailleurs et des organismes de recherche et de formations, ainsi que des organisations internationales). On peut déjà considérer qu'une première masse critique pour défendre le secteur de l'élevage est atteinte tant quantitativement que qualitativement ; néanmoins, la liste des partenaires d'ALive reste ouverte à toute nouvelle institution/organisation qui souhaiterait apporter une contribution – quelle qu'en soit la nature – au Partenariat.
253. Le concept d'ALive s'articule autour de trois thèmes stratégiques et techniques, étroitement liés et bénéficiant des apports de chacun ; en particulier la vision régionale (thème 1) sera largement alimentée par les 2 autres thèmes sous-régional et national :

Le thème 1 : vision, stratégie et collaboration entre partenaires, développée à l'échelle du continent africain, pour promouvoir et favoriser la collaboration entre acteurs clés, concilier les approches existantes, définir une vision commune et partagée de l'élevage en SSA et élaborer des stratégies harmonisées ; les orientations retenues posséderont la valeur de simples recommandations : ALive n'a pas à vocation à établir des normes et ne saurait se substituer aux institutions dont c'est le mandat (OIE ; FAO). En revanche, les résolutions de l'OIE reconnaissent la plateforme ALive comme un cadre approprié d'échanges et de consultations pour les thématiques élevage ;

Thème 2 : renforcement de capacités et partage des connaissances, à l'échelle sous-régionale pour pallier les insuffisances institutionnelles, techniques et organisationnelles des PVD enregistrées dans le secteur de l'élevage ;

Thème 3 : appui analytique et assistance opérationnelle, orchestré au niveau national pour appuyer les pays à formuler les contributions potentielles de l'élevage à l'objectif de réduction de la pauvreté et de croissance économique durable, favoriser l'intégration de ces résultats dans les Documents Stratégiques de réduction de la Pauvreté (DRSP) et promouvoir auprès des bailleurs l'opérationnalité des recommandations formulées.

Thème 4 : appui à la gouvernance d'ALive vise le fonctionnement même du Partenariat en permettant la tenue des Assemblées Générales (1 par an) et des réunions du Comité Exécutif (4 par an) ainsi que la réalisation des missions assignées au Secrétariat par l'Assemblée Générale et le Comité d'Exécutif d'ALive. Il revêt à ce titre une importance cruciale pour le rôle essentiel de plateforme que ALive entend jouer.

254. En terme d'approche sectorielle, ALive s'inspire de la démarche précédemment promue par l'ILRI et qui semble la plus cohérente pour couvrir l'ensemble des besoins du secteur, toutes filières confondues : la sécurisation du capital existant, l'accès aux marchés et l'intensification de la production.

255. S'insérant dans cette architecture multi-facette, un premier programme d'activités a été adopté par le Comité Exécutif pour la période 2004-2007 ; il comprend :

- des **activités sous maîtrise d'ouvrage directe du Partenariat** ; parmi les 18 recensées, certaines ont été retenues comme prioritaires par le Comité Exécutif (réunion du 28 juillet 2004) ; il s'agit de la revue des portefeuilles élevage des agences de développement et des Communautés Economiques Régionales, l'élaboration de notes de politique avec pour premiers sujets appréhendés l'accès à l'eau et aux ressources pastorales et la fourniture de soins vétérinaires, le renforcement des Service vétérinaires, l'accès aux marchés internationaux par le respect des normes SPS, l'ensemble du «package» lié aux DRSP-élevage comprenant la méthodologie issue des exercices réalisés en Mauritanie et au Burkina Faso, un module pédagogique associé, un logiciel de modélisation des troupeaux (DAMS) et des exercices pays dits de 2^{ème} génération bénéficiant de l'appui des outils sus-cités et enfin les quatre activités du thème 4 (appui à la gouvernance) dont l'importance a été décrite au point 7.

- des **activités dites parallèles**, gérées indépendamment par un bailleur de fonds, qui, pour s'inscrire dans le cadre d'ALive, doivent pouvoir justifier auprès du Comité Exécutif du respect des principes du Partenariat (respect des orientations sectorielles, complémentarité et non duplication par rapport aux initiatives existantes ; mise en cohérence des fonds ; mutualisation des résultats) ; le « label » ALive donnera aux initiatives qui se le verront attribuer la garantie – délivrée par l'ensemble de la sphère élevage - qu'elles s'inscrivent dans un cadre raisonné et cohérent du développement de l'élevage et devrait en toute logique faciliter la mobilisation de financement pour leur mise en œuvre. A ce jour, PRINT et IGAD-PLF de l'Union Européenne constituent les deux initiatives parallèles enregistrées.

256. En terme de modalités de contribution financière au Partenariat, l'abondement d'un **Fonds Fiduciaire Multi-Bailleurs** (FFMD) reste l'option privilégiée pour d'une part pour jouer la carte de la mutualisation des moyens et d'autre part, par le principe du non-fléchage, couvrir l'ensemble des activités du programme et viser sa cohérence et son efficacité ; cette source de financement semble particulièrement pertinente pour les activités concourant en priorité à l'organisation et au fonctionnement de la plateforme ALive (thèmes 1 et 4) ; pour la première phase du Partenariat, le FFMD est hébergé au siège de la Banque mondiale à Washington et soumis aux procédures de gestion de l'institution ; un rapport circonstancié est distribué annuellement aux contributeurs. Le **financement parallèle** en revanche identifie clairement le bailleur contributeur et s'applique essentiellement dans le cas des activités dites parallèles décrites au point 9 ; toutefois, un bailleur peut souhaiter financer une activité sous maîtrise d'ouvrage du Partenariat : le cas se pose avec la contribution du STDF aux activités de renforcement des Service vétérinaires et d'accès au

marchés internationaux ainsi que celle du CGIAR pour l'élaboration de la note sur la recherche en santé animale. Enfin, les contributions à ALive peuvent s'effectuer en **nature**, sous la forme d'une mise à disposition de locaux, équipement ou ressources humaines pour les besoins du Partenariat.

257. En termes de perspectives à court terme, sont tout particulièrement visés la plus forte implication des institutions africaines et leur complète appropriation du Partenariat, comme outil de développement durable et raisonné du secteur de l'élevage. La forte représentation des institutions africaines dans le Comité Exécutif d'ALive leur offre l'opportunité de «piloter» le Partenariat dans le champ de leurs préoccupations ; en outre, deux événements devraient également rapidement concourir à atteindre ces objectifs :
- **L'implication politique forte de l'Union Africaine**, par le biais de la Commissaire à l'Economie Rurale et à l'Agriculture qui devrait, après un processus de consultations régionales notamment auprès du Bureau Inter-Africain des Ressources Animales, aligner les priorités d'ALive sur celles de l'UA ; des précédents avaient déjà été obtenus puisque le NEPAD (programme de l'UA) avait depuis 2003 identifié ALive en tant que bras opérationnel pour la mise en œuvre du CAADP2.
 - **Le transfert du Secrétariat à une institution africaine après la première phase du partenariat** – qu'il conserve ou non la gestion de son fonds fiduciaire. Une étude sera conduite pour établir une liste d'institutions hôtes potentielles et déterminer la plus appropriée pour héberger le secrétariat ; la décision sera du ressort du comité de direction.
258. Le Directeur général conclut en rappelant que le programme ALive est un Partenariat pilote qui pourrait le cas échéant s'étendre à des régions autres que l'Afrique.

Discussion

259. Le Président remercie le Directeur général et appelle les participants à présenter leurs remarques.
260. La Déléguée d'Afrique du Sud remercie le Directeur général pour avoir fourni ces informations très importantes sur ALive notamment les moyens d'accéder à leur site Web et d'obtenir davantage de documentation. Elle se pose la question de la mise en œuvre du programme et se demande ce qui est attendu des pays dans ce cadre. Elle insiste sur la nécessité d'une très bonne communication pour assurer l'adhésion de toutes les parties intéressées.
261. Le Délégué du Zimbabwe souhaiterait que le Directeur général donne des éclaircissements sur les relations entre ALive et l'IBAR.
262. Le Délégué du Swaziland : remercie pour l'éclairage donné sur ALive et précise que même si des documents ont circulé auprès des Délégués, des questions restent en suspens. En effet, ALive étant un programme concernant l'Afrique, la position actuelle du projet aux Etats-Unis d'Amérique pose question. Il souhaiterait également obtenir des informations sur la coordination du programme : comment lier l'Assemblée générale, le Comité exécutif et le secrétariat aux dirigeants nationaux ?
263. Le Directeur général répond en rappelant le concept de départ d'ALive : quand l'OIE a signé un Accord officiel avec la Banque mondiale en 2001, celle-ci a ouvert les yeux sur l'importance de l'élevage et a enfin perçu la santé animale et les Services vétérinaires dans leur composante publique et privée. C'était un événement vraiment nouveau de la part du premier bailleur de fonds mondial.
264. Toutefois la difficulté résidait dans le choix des moyens d'appliquer une nouvelle politique. La nécessité de mettre en place urgemment la plateforme ALive a motivé le choix de son installation à Washington. Le transfert du Secrétariat en Afrique dépendra de la volonté affichée des représentants qui sera exprimée à la Session générale de l'OIE en mai prochain. Concernant le contenu de la politique d'ALive, l'objectif de l'OIE est de faire de son mieux pour augmenter les capacités des SV et qu'ils participent davantage à l'élaboration des standards internationaux. Pour cela, il est notamment nécessaire que les pays disposent d'une communauté scientifique reconnue. Ce sera un des objectifs d'ALive. L'implication du secteur privé sera également un élément essentiel à prendre en considération. Concernant la gouvernance d'Afrique, il précise que les procédures sont transparentes et qu'elles peuvent être consultées sur le site internet d'ALive. Il indique enfin qu'ALive devrait permettre de disposer d'outils analytiques permettant de préparer des dossiers d'investissement au profit du secteur de l'élevage en utilisant des arguments convaincants pour les Ministres de l'Agriculture, des Finances et les bailleurs de fonds.

265. Le Président demande qu'un groupe de travail soient élaboré pour rédiger un projet de recommandation sur les thèmes traités par le Dr Vallat. Ce groupe est composé du Dr Rachid Bouguedour (Algérie), Dr Robert Twala (Swaziland), Dr Daouda Bangoura (Guinée), Dr Mahamat Ahmat Abderamane (Tchad), du Dr Bair Taha Mohamed Taha (Soudan) et du Dr Modibo Timoko Taore (UA-IBAR).

Mardi 8 février 2005

Thème II

Les implications des organismes génétiquement modifiés (OGM) pour le secteur de l'élevage

266. Le Président de séance, le Docteur Robert Thwala, présente le Docteur Julian Jaftha, conférencier chargé de ce thème, et l'invite à présenter son rapport.
267. Le Dr Jaftha commence sa présentation en rappelant que pour que les pays en développement puissent s'affranchir de leurs problèmes urgents d'insécurité alimentaire, il faudrait mettre en œuvre des actions de grande envergure visant à améliorer les performances de l'agriculture. Pour les pauvres, l'élevage représente un moyen de subsistance tant sur le plan économique que social. Le développement de l'élevage serait une réponse à l'essor démographique et à la demande qui s'ensuit de produits alimentaires plus sûrs et de meilleure qualité nutritionnelle.
268. Le conférencier fait remarquer que la contribution potentielle des biotechnologies à l'augmentation de la productivité agricole est reconnue depuis longtemps. Cela étant, identifier l'application appropriée de cette technologie au sein du système agricole africain, qui est unique en son genre, représente une difficulté majeure.
269. Compte tenu de la complexité des questions qui entourent l'application de la biotechnologie, les membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ont été interrogés sur plusieurs aspects de la modification génétique en général et sur son application au secteur de l'élevage en particulier. La biotechnologie n'étant pas une solution universelle à la demande croissante de produits alimentaires, les questions ont également été conçues de manière à mieux connaître les autres politiques, stratégies et programmes qui répondraient à une approche coordonnée et intégrée de l'amélioration de la production animale. Nombre de pays n'ont pas fourni d'informations très détaillées, mais il n'en demeure pas moins que des actions, des programmes et des stratégies existent.
270. Le Dr Jaftha indique que la plupart des pays estiment que la biotechnologie trouve son application la plus appropriée dans la gestion des maladies, suivie par la nutrition animale. Bien que les transferts d'embryons et la fécondation in vitro soient pratiqués dans de nombreux pays, les possibilités d'application de la modification génétique des animaux et de sélection assistée par marqueurs ont été jugées comme bien moindres.
271. Le Dr Jaftha ajoute qu'un certain nombre de facteurs limitant l'application des biotechnologies ont été soulignés, notamment les compétences scientifiques, le commerce, la structure institutionnelle et l'interaction entre les différents secteurs.

Discussion

272. Le Président remercie chaleureusement le Docteur Jaftha pour sa présentation complète et invite les participants à faire des commentaires et poser des questions.
273. Un représentant du Soudan précise qu'il existe une nécessité d'accroître les capacités scientifiques dans le domaine des biotechnologies en particulier les organismes génétiquement modifiés (OGM).
274. Le Dr Domenech de la FAO présente ses commentaires sur les points suivants :
- il signale l'importance des implications de l'utilisation des OMG au regard de la résistance génétique des pathogènes,
 - les sujets relatifs à la conservation des espèces et l'érosion génétique devraient être étudiés,
 - l'Afrique devrait être assistée pour développer ses capacités en recherche et développement dans le domaine de la biotechnologie et cela devrait la porter au niveau international ou multinational. La mise en place de plateformes biotechnologiques régionales devrait être soutenue,
 - l'utilisation des techniques de biotechnologie pour accroître la production à travers le développement de nouveaux outils de biotechnologie, incluant les OGM : vaccins, tests de diagnostic, techniques de reproduction in vitro.
275. Un représentant du Soudan se réfère au Gezira Scheme où une espèce de sorgho a été introduite. Les nouvelles espèces avaient de bonnes caractéristiques agronomiques mais présentaient une mauvaise qualité gustative et des difficultés de stockage. Il se demande ce qu'il advient sur les animaux lorsque des OGM sont introduits. Cependant, il recommande l'utilisation des biotechnologies/OGM pour le diagnostic des maladies, les traitements et la production de vaccin. Il ajoute que la recherche en biotechnologie pourrait être utilisée pour identifier des plantes capables d'augmenter les défenses immunitaires des animaux.
276. Le Délégué de l'Algérie a déclaré que les Organismes génétiquement modifiés pouvaient entraîner des conséquences néfastes pour la préservation de la biodiversité. Les conséquences encore inconnues sur l'environnement devraient être étudiées. Il se demande si l'Afrique est prête à faire face à ces nouvelles technologies car à défaut elle pourrait ne devenir qu'un champ d'expérimentation. Il faut donc baliser l'utilisation des OGM.
277. Le Délégué du Zimbabwe a demandé quels pouvaient être les risques d'alimentation du bétail à base des OGM. Il souhaiterait savoir si des recherches pourraient permettre de déterminer les causes de résistances naturelles chez les animaux et d'évaluer les possibilités de transfert de ces résistances à d'autres animaux.
278. Un représentant du Soudan exprime son inquiétude face aux effets du changement artificiel du génome dans le bétail.
279. Le Délégué de l'Ouganda a exprimé les craintes des pays en développement, en particulier liées à des questions éthiques/religieuses. Il souhaite connaître les impacts positifs et négatifs des OGM avant d'accepter leur utilisation. Il précise que l'Ouganda est en train de développer ses capacités scientifiques.
280. Le représentant de l'Union européenne remarque qu'il s'agissait d'un thème sensible en Europe et précise qu'un étiquetage approprié est une exigence.
281. Le Directeur général donne la position actuelle de l'OIE. Il précise que les OGM devraient être séparés des autres biotechnologies comme l'insémination artificielle et le transfert d'embryons. En ce qui concerne les OGM, il est du ressort du Codex Alimentarius de fournir des normes pour la communauté internationale en matière d'alimentation humaine et animale. En Afrique, l'IBAR devrait prendre le leadership dans le domaine des biotechnologies. Concernant la santé animale, des vaccins recombinants existent par exemple pour la rage ; ce domaine relève bien du mandat de l'OIE. L'OIE est ouvert à ce sujet sur la base d'évaluations. Le Dr Vallat a aussi mentionné que l'utilisation de virus OGM pour contrôler les populations animales n'est pas encore acceptée par les experts de l'OIE. Il a ajouté que l'OIE accepte le besoin d'accroître les capacités de l'Afrique en ce qui concerne la communauté scientifique vétérinaire africaine par une assistance sous forme de jumelages de laboratoire et de centres de recherche entre le Nord/Sud ou Sud/Sud. Il est essentiel pour l'Afrique d'être capable de participer aux groupes d'experts qui préparent les normes internationales.

282. Le Président conclut la session en remerciant les participants. Il propose la constitution d'un groupe de travail composé du Dr Stuart Hargreaves (Zimbabwe), Dr William Olaho-Mukani (Ouganda), la Dre Yolande Mounguengui et la Dre Aubierge Moussavou (Gabon), Dr Botlhe Michael Modisane (Afrique du Sud) et Dr Robert Thwala (Swaziland) pour élaborer un projet de recommandation sur le thème technique II avec le soutien du Dr Jaftha.

Mesures prises par l'OIE en matière de santé des animaux aquatiques

283. Le Président de la Conférence demande au Prof. Eli Katunguka-Rwakishaya, membre de la Commission des normes pour les animaux aquatiques de l'OIE et Doyen de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Makerere à Kampala, Ouganda, de faire le point sur le développement des activités de l'OIE dans le domaine de la santé des animaux aquatiques.
284. Le Prof. Katunguka-Rwakishaya rappelle que bien que les animaux aquatiques relèvent des attributions de l'OIE depuis une quarantaine d'années, il semble que les Délégués nationaux de certains Pays Membres n'aient pas pleinement pris la mesure des responsabilités qui leur incombent concernant, par exemple, l'obligation de signaler les maladies des animaux aquatiques, et ne font pas non plus usage de leur autorité pour exercer une influence sur l'élaboration des normes de santé des animaux aquatiques par le biais de l'OIE.
285. Le conférencier rappelle aux participants que la Commission des animaux aquatiques élabore les normes internationales de l'OIE pour les animaux aquatiques avec l'aide d'experts internationalement reconnus qui contribuent également à la réalisation des objectifs scientifiques de l'OIE. L'opinion des Délégués des Pays Membres est systématiquement recherchée grâce à la mise en circulation des textes, tant sous forme de projets qu'une fois révisés. En outre, la Commission des animaux aquatiques collabore aujourd'hui étroitement avec la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres sur les questions nécessitant une approche harmonisée, ainsi qu'avec la Commission des normes biologiques et la Commission scientifique afin de s'assurer que la Commission des animaux aquatiques utilise bien les informations scientifiques les plus récentes dans ses travaux. La Commission des animaux aquatiques possède ses propres pages sur le site Internet de l'OIE (http://www.oie.int/aac/eng/en_fdc.htm). Ces pages comportent des liens directs avec tous les documents spécifiques des animaux aquatiques, et incluent également des mises à jour sur l'évolution des maladies des animaux aquatiques dans le monde entier.
286. Il ajoute que malheureusement, le niveau d'engagement des Pays Membres envers l'OIE pour ce qui est des projets de textes élaborés pour le Code aquatique et le Manuel aquatique est très faible. Cela signifie que de nombreux Pays Membres ne saisissent pas l'occasion d'exercer une influence sur l'élaboration des normes internationales qui sont à la base du commerce mondial dans ce secteur. La Commission des animaux aquatiques a également constaté que, dans de nombreux Pays Membres, les comptes rendus de réunion de la Commission – qui comportent en annexe le projet révisé ou des textes nouveaux – ne sont pas du tout communiqués aux experts en matière de situation sanitaire des animaux aquatiques, ou trop tardivement pour qu'ils puissent y apporter une contribution significative. Il est également décevant de relever à quel point les Pays Membres font peu usage des pages Internet de la Commission des animaux aquatiques qui procurent un accès facile et gratuit à des informations extrêmement utiles.
287. En conclusion, le Prof. Katunguka-Rwakishaya indique que les modifications fondamentales apportées au Code aquatique et au Manuel aquatique, qui ont été adoptées en 2003 et en 2004, comprennent de nouveaux critères pour l'établissement par l'OIE de la liste des maladies des animaux aquatiques, ainsi que pour les conditions de notification de la situation en ce qui concerne les maladies retenues et celles qui ne l'ont pas été. Il est important que les Pays Membres assimilent totalement ces nouvelles dispositions, et qu'ils acceptent et remplissent leurs obligations en matière de notification des maladies des animaux aquatiques à l'OIE.

Discussion

288. Le Président remercie le conférencier pour cette présentation très intéressante et rappelle l'importance des maladies aquatiques et la nécessité de rapporter les cas de maladies listées à l'OIE.
289. Le Représentant de l'Union européenne remercie l'intervenant pour son excellente présentation. Il souhaite apporter un commentaire relatif au *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*. Il regrette qu'il y ait trop peu de temps laissé aux Délégués pour fournir des commentaires sur les propositions de modification du *Code aquatique*.
290. Une représentante de l'Afrique du Sud précise qu'il est regrettable que les Ecoles vétérinaires ne dispensent pas de formation suffisante dans le domaine des maladies aquatiques. Elle suggère que des formations de courte ou moyenne durée pour les vétérinaires officiels puissent être organisées dans les écoles vétérinaires. En outre, les universités devraient constituer un réseau pour échanger l'information sur les maladies des poissons. Les pays tels que l'Égypte et l'Ouganda pourraient être les leaders. Elle ajoute que le développement de l'aquaculture peut permettre de diminuer la pauvreté et de fournir de nouvelles sources de protéines animales.
291. Un représentant de l'Ouganda remercie l'intervenant pour la présentation de son exposé très intéressant et souhaite apporter deux commentaires : il n'existe pas toujours des contacts entre les Service vétérinaires et d'autres autorités qui sont souvent chargées du suivi des filières aquatiques. Or, ce contact devrait être proche. Il précise également qu'il existe un problème relatif à la déclaration des maladies des animaux aquatiques et voudrait faire un diagnostic de cette situation. Il précise que même si ce domaine n'est pas géré par les Service vétérinaires, il ressort des différents audits tels que ceux de l'Union européenne ou de l'USDA que la gestion de la filière est satisfaisante. Il pense qu'il faudrait laisser à chaque pays la latitude de choisir l'autorité chargée de fournir les rapports à l'OIE et de ne pas imposer cette tâche aux Service vétérinaires.
292. Le Dr Diop du PACE se montre satisfait que l'OIE ait choisi de traiter ce sujet. Il pense qu'il s'agit d'un sujet important. Il précise que les statistiques présentées sur l'élevage de Tilapia donnent une idée partielle de la situation. Il existe en effet un déficit d'informations. Il ajoute qu'en Afrique de l'Ouest (Sénégal et Mauritanie notamment), les produits de la pêche constituent le premier poste d'exportation, toutefois les services compétents ne sont pas les Service vétérinaires et les données que ceux-ci peuvent collecter sont généralement incomplètes.
293. A la demande du Président, le Dr Domenech de la FAO précise que son département n'étant pas en charge des animaux aquatiques, il ne peut donner d'avis précis.
294. Le représentant du COMESA précise que son exposé évoquera ce domaine.
295. Un représentant du Soudan souligne que l'aquaculture dans son pays est encore très faible malgré l'existence d'une politique du gouvernement en faveur de ces productions. Il fait remarquer que la formation des vétérinaires s'intéresse très peu à ce domaine.
296. Un représentant de l'Ouganda rappelle qu'il n'est pas seulement question des poissons mais des animaux aquatiques en générale. Il précise que la santé animale est une question vétérinaire et qu'il faut que l'OIE insiste sur le fait que les maladies des animaux aquatiques sont du ressort de ces vétérinaires. Il indique que cela n'empêche pas pour autant les vétérinaires de travailler en harmonie avec les autres professions intervenant dans les filières aquatiques.
297. Le Délégué de l'Égypte souligne qu'éviter les résidus de métaux lourds constitue un sujet important et veut rectifier le chiffre présenté donné dans le rapport concernant la production totale de poisson qui est de 850 000 tonnes, dont 3000 tonnes issues des fermes aquacoles.
298. Le Directeur général précise que les questions relatives aux missions des Service vétérinaires dans le domaine des maladies des animaux aquatiques ont été précisées lors de la Session générale en mai 2004 et une recommandation a été adoptée par tous les Pays Membres à cet effet. Tous les continents ont les mêmes problèmes au regard des autorités chargées des contrôles, ces décisions devant être prises au niveau des pays. Ce qui est important est que le Délégué auprès de l'OIE nommé par son gouvernement transmette les rapports et fournisse les commentaires de son pays sur les propositions de normes préparées par l'OIE. Il a été envoyé un courrier aux Délégués afin qu'il puissent désigner un point focal national pour la

transmission des informations sanitaires des animaux aquatiques, sous leur responsabilité. Il n'est pas nécessaire que ce point focal se trouve à l'intérieur des Services vétérinaires : c'est le choix souverain de chaque Pays Membre. C'est la solution actuelle qui a été trouvée pour résoudre ces difficultés.

299. Le Dr Katungunta précise qu'il faudrait effectivement améliorer les cursus vétérinaires afin d'augmenter les connaissances dans ces domaines et proposer également des formations courtes adaptées aux besoins des vétérinaires.

Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique

300. Le Docteur Amadou Samba Sidibé, coordinateur de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique, passe en revue les activités de la Représentation en 2004.

301. Le Coordonnateur fait remarquer que les activités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique ont été menées en application du programme adopté par la 16^{ème} Conférence Régionale de l'OIE à Maputo en 2003. L'objectif principal des activités menées par la Représentation régionale, à court et moyen terme, vise un meilleur accès aux marchés régionaux et internationaux des animaux et des produits d'origine animale, grâce à la conformité aux normes de l'OIE et au respect progressif des obligations de l'Accord SPS. Il s'agit de :

- **S'assurer de la qualité et de la fiabilité des informations** concernant les maladies animales et les zoonoses et veiller au respect des normes de l'OIE
- **Améliorer la capacité** des Chefs des Services vétérinaires et des autres acteurs de la santé animale, en organisant les cours ou séminaires jugés prioritaires par les pays de la région, afin d'améliorer la connaissance et la pratique des normes de l'OIE.
- **Renforcer la Coopération avec les Organisations Sous-régionales**

302. Les activités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique couvrent les 51 Pays Membres de l'Organisation et dont 32 participent au programme PACE de l'UA/IBAR. Il reste encore le Cap Vert, le Libéria et les Seychelles comme pays africains non membres de l'OIE.

303. Le financement de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique est assuré de manière temporaire par l'Union Européenne au travers du programme PACE. Aussi un programme spécial de soutien aux politiques de santé animale en Afrique a été préparé par la Représentation régionale et le Bureau central de l'OIE en vue d'une requête de financement auprès des bailleurs de fonds lorsque prendra fin, le financement du programme PACE. Des missions et rencontres ont été menées, auprès des pays et des Organisations sous régionales pour la bonne exécution du programme.

304. Les principaux résultats concernent chacun des objectifs :

1. L'amélioration de la qualité et de la fiabilité des Informations zosanitaires

- Le Suivi de la réception des rapports zosanitaires (28/04/2004)
- Le suivi de la procédure OIE de déclaration des pays indemne de peste bovine
- Le suivi de la situation de la fièvre de la Vallée du Rift dans les pays de la corne de l'Afrique et dans ceux d'Afrique de Est
- Le suivi de la situation de la fièvre aphteuse dans la zone SADC.

2. Le renforcement des capacités techniques des services vétérinaires

- Elaboration du 4^{ème} Plan stratégique de l'OIE : Contribution de la Commission régionale pour l'Afrique au 4^{ème} Plan stratégique qui sera adopté lors de la 73^{ème} Session générale (2005).
- **Actions du Directeur général en appui aux Pays africains**

Recherche de fonds complémentaires nécessaires au renforcement des activités de la Représentation régionale pour l'Afrique :

- Programme ALive
 - Programme STDF (Mécanisme pour le développement des normes et du commerce international)
 - Programme de Coopération FAO/OIE de lutte contre les maladies transfrontalières, GF-TADs.
 - Programme de soutien aux politiques de Santé Animale en Afrique.
 - Suivi des actions résultant des recommandations de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique à Maputo.
 - Site Web de la Représentation régionale.
- Programme de soutien aux politiques de santé animale en Afrique (préparé par la Représentation régionale Afrique)
 - Séminaire sur « L'Application des normes zoosanitaires internationales, quelles solutions ? » Le Caire (Egypte), 11-13 octobre 2004.

L'objectif principal de ce séminaire était le renforcement des capacités des Services vétérinaires des régions Afrique et Moyen-Orient de l'OIE, afin que les animaux et les produits d'origine animale qui en proviennent accèdent plus facilement aux marchés régionaux et internationaux.

3. Renforcement de la Coopération avec les Organisations sous régionales

Politiques de mise en place des antennes sous régionales de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique (SADC, UMA). Le programme concernant la SADC a déjà fait l'objet d'un Accord.

Discussion

305. Le Président remercie le Dr Sidibé et laisse la parole au Directeur général.
306. Le Directeur général souhaite clarifier la situation des Représentations régionales dans le monde : il rappelle qu'il en existe 5 et que leur création est décidée par un vote des Commission régionales. Le Comité international doit ensuite approuver ces décisions. Par conséquent, l'OIE est responsable de leur durabilité. Toutes les Représentations régionales sont financés par les Pays Membres des Commissions régionales, sauf celle de l'Afrique compte tenu de la situation économique. Ces problèmes ne concernent pas seulement la Représentation régionale de l'Afrique. La recherche de financements extérieurs concerne toutes les Organisations sous régionales, qui ont besoin de financements extérieurs pour leurs activités.
307. La nouvelle politique de l'OIE en Afrique est d'ouvrir des bureaux sous régionaux en accord avec les Organisations sous régionales. Les discussions sont menées pour ouvrir des bureaux sous régionaux dans les zones SADC et UMA (Maghreb). La possibilité est offerte à d'autres sous régions également.
308. Le Directeur général précise que le Dr Sidibé va organiser un séminaire portant sur le rôle des éleveurs dans la surveillance des maladies animales. En effet, l'implication des acteurs du secteur privé dans le domaine de la gestion des maladies animales a été reconnue dans le *Code terrestre* de l'OIE. Il est encore nécessaire de travailler sur le schéma des corps statutaires vétérinaires et sur une définition plus claire des éleveurs impliqués dans la surveillance. Il insiste sur le fait qu'il est nécessaire de travailler pour aboutir à des consensus en Afrique et permettre via la Commission régionale de transformer ces avis en normes internationales.
309. Le Président remercie le Directeur général et propose aux participants d'intervenir.
310. Le Délégué du Mali souhaite demander des précisions au Dr Sidibé : il voudrait savoir s'il est prévu des assouplissements dans les procédures de reconnaissance des statuts vis-à-vis de la peste bovine et s'il existe des changements dans le circuit d'acheminement de ces dossiers qui devaient passer par l'IBAR pour obtenir un avis préalable des épidémiologistes du PACE.

311. Il souhaiterait également connaître le nombre de pays qui envoient leurs rapports à la Représentation régionale Afrique de l'OIE. A ce titre, le Représentant régional rappelle que les rapports doivent être envoyés directement au Bureau central de l'OIE avec copie à la Représentation régionale. Il pense que l'ouverture d'antennes sous régionales n'est pas conforme à l'esprit de l'intégration souhaitée au niveau du continent africain.
312. La Déléguée de l'Afrique du Sud souhaite indiquer aux participants qu'il est peut-être important pour l'Afrique de reconsidérer les activités du bureau du Mali et aussi l'hospitalité offerte pour ce bureau par le gouvernement malien. Elle mentionne que l'Afrique semble être dans la même situation que celle dans laquelle elle était lors de la Conférence de Maputo. La Représentation régionale ne semble pas s'occuper des situations d'urgence en Afrique. Contrairement aux activités des autres Représentations régionales, celles de l'Afrique semblent être très limitées. En réponse, le Dr Sidibé évoque à nouveau les problèmes des moyens financiers de la représentation régionale, facteur limitant pour l'accomplissement de projets. Il rappelle que la question n'est pas la localisation géographique de la Représentation régionale mais les moyens dont elle dispose. Il évoque toutes les avancées politiques pour l'Afrique qui sont liées aux actions de la Représentation régionale qui vient de se renforcer avec l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice, Caroline Planté, vétérinaire.
313. Un représentant du Soudan exprime son avis favorable à la création d'unités sous régionales plus à même de traiter des problèmes locaux. Il suggère que soit créée une autre sous région à l'est de l'Afrique.
314. Le Professeur Abiola félicite le Dr Sidibé pour sa présentation et indique que la création de la Représentation régionale est une très bonne chose et soulève la question de la mise en place des bureaux sous-régionaux. Il précise que des réglages sont encore à faire au niveau technique et politique. Il pense qu'une recommandation doit être faite par l'IBAR sur l'opportunité de multiplier les Représentations sous régionales.
315. Il souhaite enfin connaître l'implication de l'OIE et de la Représentation régionale dans la gestion du Laboratoire de Dakar compte tenu de sa reconnaissance et tant que Laboratoire de référence de l'OIE, en particulier les possibilités de soutiens financiers. Le Directeur général a répondu à ce sujet que le Bureau central ne finançait pas les Laboratoires de référence mais que les programmes d'échanges entre laboratoires Sud/Sud et Nord/Sud pourraient s'appliquer à ce laboratoire et lui fournir des soutiens. Outre l'intérêt de l'Union européenne qui a lancé une plate-forme sur les vaccins, est d'aider les pays à créer de nouveaux vaccins notamment en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est. Il existe donc des possibilités d'aide pour les années à venir mais pas dans l'immédiat.
316. Le Dr Diop du PACE précise, suite aux questions relatives à la peste bovine soulevées par le Délégué du Mali, qu'un atelier a été organisé en octobre 2004 sur les procédures. Des recommandations ont effectivement été faites aux pays pour qu'ils transmettent leur dossier au PACE afin d'être vérifiés avant d'être transmis à l'OIE. Il remarque que seuls 4 à 5 pays l'ont fait et encourage les autres pays à fournir leur dossier rapidement. Il parle de la nouvelle procédure de notification des maladies à l'OIE ne comportant plus d'exigence de rapport mensuel. Il pense que maintenir au moins au niveau de l'IBAR l'ancien système, c'est-à-dire un rapport mensuel, serait souhaitable pour encourager les pays africains à améliorer le taux de soumission des rapports. Cela revêt aussi un caractère pédagogique car cela implique un effort de sensibilisation des pays. Il évoque ensuite la question du financement de la Représentation régionale et pense que celui-ci doit être assuré par le Bureau central de l'OIE.
317. Le Directeur de l'IBAR pense également qu'il est nécessaire de conserver l'ancien système.
318. Le Directeur général rappelle qu'il s'agit toujours du problème de durabilité de la Représentation régionale. A la fin du PACE la responsabilité de l'OIE sera de trouver des solutions de financement. Il cite l'exemple du soutien financier qui a été apporté par le Bureau central à la Représentation régionale lorsque les fonds du PACE ont été bloqués. Le budget de l'OIE doit être une garantie pour le fonctionnement de la Représentation régionale mais ne peut compte tenu de ses moyens constituer la source unique de financement. Il exprime son opinion concernant les questions de compétition entre la Représentation régionale du Mali et les bureaux sous régionaux de l'OIE. Il rappelle que les tâches des bureaux sous régionaux consisteront essentiellement en des actions de Capacity Building pour développer les capacités des Services vétérinaires et conclut qu'il ne peut y avoir de compétition dans ce cadre.
319. Le Président remercie le Dr Sidibé et s'excuse vis-à-vis des personnes qui n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer par manque de temps.

Bien-être animal en Afrique : Défi global et perspective globale en Afrique

320. Le Dr Solomon J.M. Munyua, spécialiste des politiques pastorales et chef d'équipe à l'UA-IBAR fait une brève présentation sur le bien-être animal en Afrique. Cette présentation est le résumé d'un rapport qu'il a rédigé en collaboration avec le Dr W.N Masiga (ancien Directeur, UA-IBAR).
321. Le Dr Munyua commence sa présentation en indiquant que le bien-être d'un animal repose essentiellement sur son état physique et psychologique et sur sa capacité d'adaptation à son environnement.
322. En Afrique, les systèmes d'élevage du bétail, les objectifs de production ainsi que les relations éleveurs/bétail ont évolué au cours de ces dernières années et ont permis d'améliorer le bien-être animal. Ce souci d'amélioration de la qualité des soins au bétail ne s'est pas répercuté au niveau des animaux domestiques et plus spécialement au regard des chiens et des ânes qui sont très souvent maltraités. Dans les régions surpeuplées des hauts plateaux ainsi que dans les zones côtières humides, le profit à grande échelle ainsi que l'élevage intensif prédominent. Dans ce contexte les éleveurs se soucient beaucoup moins du bien-être animal. En Afrique les systèmes d'élevage du bétail, les objectifs de production ainsi que les relations éleveurs/bétail ont évolué au cours de ces dernières années et ont permis d'améliorer le bien-être animal. Ce souci d'amélioration de la qualité des soins au bétail ne s'est pas répercuté au niveau des animaux domestiques et plus spécialement au regard des chiens et des ânes qui sont très souvent maltraités. Dans les régions surpeuplées des hauts plateaux ainsi que dans les zones côtières humides, le profit à grande échelle ainsi que l'élevage intensif prédominent. Dans ce contexte les éleveurs se soucient beaucoup moins du bien être animal. humides
323. La conservation de la faune sauvage et de son habitat fait partie intégrante du bien-être animal. Toutefois, l'accroissement de la population, l'extension des parties cultivables et des zones constructibles empiètent sur le domaine des réserves de la faune sauvage. A la différence des animaux domestiques, il n'existe pas de normes pour le bien-être de la faune sauvage. Dans de nombreux endroits, les animaux sauvages sont considérés comme éléments nuisibles surtout quand ils détruisent les cultures, s'attaquent aux troupeaux ou transmettent des maladies.
324. En conclusion, le Dr Munyua observe que l'absence de législation dans certains pays et le manque d'éducation nuisent gravement à la faune sauvage qui devient alors la cible de pratiques cruelles.

Mise en œuvre de GF-TADs et autres programmes de collaboration OIE/FAO

325. Le Dr Joseph Domenech, Chef du Service de santé animale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), expose les grandes lignes de la mise en œuvre du GF-TADs et des autres programmes de collaboration entre la FAO et l'OIE.
326. La FAO et l'OIE ont signé un nouvel Accord général en mai 2004 à Paris, qui remplace celui datant de 50 ans. Le contexte dans lequel les deux Organismes évoluent ayant beaucoup changé, il était indispensable de revoir les modalités et les points forts de la collaboration entre les deux Organisations.
327. Les mandats et les missions respectives de la FAO et de l'OIE sont en général différents et bien définis. Ils sont parfois très proches, mais les synergies et complémentarités sont toujours évidentes. Si l'OIE a un rôle bien établi et reconnu pour l'élaboration des normes et standards et pour la dissémination de l'information officielle, la contribution de la FAO peut représenter un appui important. De la même façon, si la FAO exerce son mandat et ses missions de base vers l'appui au développement par ses actions de terrain, l'OIE peut lui apporter un soutien tout à fait déterminant, en particulier lorsqu'il s'agit de l'application des normes et standards par les autorités nationales compétentes.
328. En ce qui concerne l'élaboration des stratégies de lutte contre les maladies, des politiques d'élevage et de santé animale ou les bonnes pratiques d'élevage, la FAO a un rôle de référence et d'excellence clair et important et la collaboration avec l'OIE peut potentialiser les compétences et approches des deux Organisations.

329. Sur le plan de l'analyse épidémiologique des informations sanitaires, qui vise à comprendre la dynamique des maladies, il y a un grand avantage à associer les données sanitaires de l'OIE, notamment les données officielles à celles non officielles venant de la connaissance et de la pratique du terrain de la FAO. Les informations sur les populations animales, l'utilisation des terres agricoles et pastorales, les données climatiques... sont autant de couches de données qui permettent une approche intégrée de l'épidémiologie, menant à une meilleure prédiction et alerte précoce, et par voie de conséquence à une réponse aux crises. C'est là un domaine de collaboration important entre la FAO et l'OIE.
330. En mai 2004, en application du nouvel Accord général, un Accord spécifique a également été signé entre la FAO et l'OIE pour une intensification de la surveillance et de la détection des maladies transfrontalières. Cette initiative dénommée GF-TADs (Programme Global de Contrôle des Maladies Frontalières) a pour but de soutenir les approches régionales de la surveillance.
331. Les maladies transfrontalières, liées aux changements globaux et à l'intensification des mouvements d'animaux, hommes et produits animaux, doivent en effet être combattues à des échelles régionales et l'appui aux organismes régionaux ad hoc et à leurs Pays Membres est un des éléments majeurs de l'initiative.
332. Afin de mieux répondre aux crises sanitaires régionales ou internationales qui se répètent de plus en plus souvent (*cf* la récente crise de l'Influenza aviaire), la FAO a créé en décembre 2004 le « Emergency Centre for the Control of TADs » (Centre d'urgence pour le contrôle des maladies transfrontalières). Ce Centre est dirigé par le Chef du Service santé animale de la FAO, officiellement nommé CVO de la FAO. Le but est de rendre plus efficaces et plus lisibles les actions de la FAO dans le domaine de la lutte contre les maladies les plus contagieuses.
333. Un résumé est également présenté sur les activités menées en collaboration FAO-OIE en 2004.

Discussion

334. Le Président remercie le Dr Domenech pour sa présentation très complète et attend des commentaires.
335. La Dr Cécile Squarzone du PACE pense qu'il s'agit d'une initiative très intéressante et que les bons rapports entre l'OIE et la FAO apparaissent clairement. Elle pose la question des modalités de ces partenariats et souhaiterait avoir des précisions sur les appuis scientifiques et d'expertise qui seraient fournis lors de crises. Elle souligne que les réseaux nationaux et régionaux sont très importants et voudrait savoir s'ils continueront à être appuyés sur le long terme pour permettre leur renforcement et leur extension au niveau continental.
336. Le Dr Domenech répond que ce partenariat n'a pour le moment été appliqué qu'en Asie dans le cadre de la lutte contre l'Influenza aviaire. Il reste à définir pour l'Afrique les moyens et les modalités pour le concrétiser.
337. Le Directeur général confirme que le contenu de l'exposé traduit ce qui a été signé entre les deux Organisations. Il est convenu qu'en cas d'urgence, l'OIE travaillerait main dans la main avec la FAO et l'IBAR (PACE) par exemple si des cas de peste bovine étaient déclarés. Il précise à ce sujet que la Somalie devrait faire approuver son plan d'urgence par l'IBAR contre cette maladie pour pouvoir bénéficier du fonds d'urgence peste bovine d'un montant de 500 000 euros géré par l'OIE.
338. Il relate les effets bénéfiques de cette entente. Il cite à ce propos un projet de Règlement Sanitaire International élaboré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui, s'il était adopté, conduirait à confier à terme la gestion des zoonoses (brucellose, tuberculose, Influenza aviaire, charbon...) aux ministères de la santé ; par ailleurs les normes relatives à ces maladies pourraient sortir du champ de compétence de l'OIE. Les Délégués recevront prochainement un courriel comportant les propositions de modification du texte proposé par OMS. Si les Délégués trouvent ces arguments pertinents, il serait bon qu'ils rencontrent leurs collègues de la santé pour exposer ces points de vue facilitant ainsi les négociations à venir à l'OMS.
339. Le Dr Domenech signale que le Directeur général de la FAO a la même position que l'OIE et va envoyer également un courrier au Directeur général de l'OMS. Pour revenir sur des questions plus générales, il précise que des discussions en profondeur doivent avoir lieu avec l'ensemble des partenaires notamment avec l'IBAR car la FAO projette de poursuivre son soutien à la lutte contre les maladies animales en Afrique. Il pense qu'il est encore prématuré d'entrer dans le détail des actions qui seront menées.

340. A la suite d'une question de la Déléguée d'Afrique du Sud, le Dr Domenech précise que sa courte présentation ne lui a pas permis de rentrer dans les détails. Il souligne que ECTAD est une structure nouvelle de la FAO, instituée pour organiser en interne les capacités de réaction aux situations d'urgence, à travers une chaîne de commandement unique.
341. Le représentant de l'Erythrée voudrait savoir quels liens existent entre le GF-TADs et le système EMPRES ce à quoi le Dr Domenech répond que EMPRES est un programme permanent de la FAO et que l'équipe travaillera au sein du concept GF-TADs. Il donne ensuite son point de vue sur la présentation. Bien qu'appréciant les efforts faits par la FAO et l'OIE pour assister les Services vétérinaires en Afrique, ces derniers souffrent d'un manque chronique de financement. Les gouvernements nationaux n'investissent pas de façon appropriée dans les Services vétérinaires, ce qui induit que le contrôle des maladies, la surveillance et les rapports sont inadéquats. Il souligne l'urgence à ses collègues et à l'UA-IBAR pour de gros efforts soient employés à persuader les gouvernements nationaux d'investir davantage dans les services vétérinaires.
342. Le Dr Domenech fait remarquer que l'affichage d'une volonté partagée concrétisée par les Accords et les projets en commun ne pourra qu'aider à mobiliser les décideurs des pays et convaincre les bailleurs d'investir dans le domaine de la santé animale. Le Directeur général de l'OIE appuie cette position.
343. Le Président remercie les participants pour la transparence avec laquelle ils ont exprimé leurs points de vue et souhaite au Dr Domenech de réussir dans ses missions.

Présentations des Organisations internationales ou régionales

344. Le Président de la Conférence invite les représentants des Organisations internationales ou régionales à intervenir.

Marché commun pour l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)

345. Le Dr Shamseldin Mohammed Salim, économiste agricole au COMESA, informe les participants que le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) est un groupement régional réunissant 20 États membres dont l'objectif est de promouvoir l'intégration économique, conformément au Plan d'action de Lagos visant la création d'une Communauté économique africaine. Le COMESA a défini et mis en œuvre un certain nombre de programmes dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des transports, ainsi qu'en matière monétaire et financière, parmi lesquels il convient de distinguer, dans le domaine de la libéralisation des échanges, le programme de réduction des tarifs douaniers ayant abouti, le 31 octobre 2000, à la création d'une Zone de libre-échange (ZLE). Autre volet important de ce programme : la mise en place, à l'horizon 2004, d'un Tarif extérieur commun (TEC) appliqué par l'ensemble des États membres de la région à toutes les importations en provenance de pays tiers.
346. Dans le domaine agricole, le COMESA a pour objectif la sécurité sanitaire des aliments. Le double défi à relever pour la région du COMESA consiste à assurer la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle régionale grâce, d'une part, à un accroissement de la production et à une réduction des pertes après récolte et, d'autre part, au développement du commerce de produits agricoles tout en garantissant la sécurité des échanges agricoles intra régionaux. À ce titre, le COMESA a élaboré un projet de Facilitation de la sécurité des échanges de produits agricoles au niveau intra régional et transfrontière. Ce projet permettra de renforcer la capacité des États membres, de soutenir les institutions compétentes en matière d'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et de fournir des informations et des actions de formation relatives aux normes internationales SPS. Il concernera les institutions nationales en charge des mesures de quarantaine et assurera la formation des agents des services douaniers chargés de leur application. Par le passé, le COMESA a reçu le soutien de l'USAID pour ses actions de formation concernant le personnel du Secrétariat du COMESA et les États membres.
347. Au sein du COMESA, la situation est comparable à celle du commerce mondial régi par les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vertu desquels les pays ont souvent besoin de produits importés pour se conformer aux normes contraignantes adoptées pour protéger la santé et la sécurité de leur population et préserver leur environnement. En conséquence, la mise en œuvre de mesures SPS aidera les États membres à préparer leur accès aux marchés internationaux.

L'application de ces mesures au sein du COMESA constituera ainsi une rampe de lancement pour les produits concernés. À cet égard, le COMESA souhaite collaborer avec l'OIE et se voir invité à l'ensemble des conférences régionales de l'OIE en sa qualité de partenaire du développement agricole.

Communauté économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA)

348. Le Dr Khalidou Bouba, Directeur de la production animale de la Communauté économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA) qui est une Institution spécialisée de la CEMAC en charge des questions d'élevage et de pêche, présente les activités de l'Organisation.
349. La transhumance en zone CEMAC est pratiquée par les éleveurs de bovins, d'ovins/caprins et de camelins, comme réponse adaptée aux conditions instables du milieu. Un certificat international de transhumance est adopté pour son contrôle. Son avenir et les risques qu'elle comporte en termes de maladies, de pression sur les ressources pastorales, de décapitalisation, conflits avec les agriculteurs, non accès aux services sociaux, etc., préoccupent les dirigeants. Il faut donc la sécuriser au niveau des points d'eau, pistes et couloirs de transhumance, zones de pâturages permanents, par la formation des acteurs dans le but de les amener à envisager la culture fourragère, la préparation et le stockage de foin, la stabilisation de leur espace et la sélection, et de leur permettre de s'adapter aux mutations environnementales et socio-économiques. Il convient donc de mettre au point un programme d'aménagement durable des ressources pastorales et de contrôle de la transhumance.
350. Pour la situation zoonitaire, la CEBEVIRHA suit avec attention les programmes d'épidémiologie dans les Pays Membres pour le contrôle des épizooties. Elle appuie toute entreprise visant à renforcer les services vétérinaires publics pour une meilleure surveillance et contrôle des maladies transfrontalières, car c'est une action qui constitue la seule stratégie rentable à long terme.

Service d'inspection de la santé animale et végétale (APHIS) – Département de l'agriculture, Etats-Unis d'Amérique

351. La Dr Cheryl French, Directrice adjointe régionale, Service d'inspection de la santé animale et végétale (APHIS), Département de l'Agriculture des Etats-Unis d'Amérique (USA), Dakar, Sénégal, présente brièvement les activités de l'USDA-APHIS.
352. Le Service d'inspection de la santé animale et végétale (APHIS) est une administration chargée de la législation et de son application qui est reliée au Département de l'Agriculture des Etats-Unis d'Amérique (USA) et qui a pour mission de préserver la production agricole des USA pour permettre que les productions agricoles de ce pays soient saines et abondantes. L'APHIS dispose de six unités de programmes, cinq nationales et une internationale pour conduire ses missions.
353. Les objectifs de l'APHIS pour accomplir ses missions sont premièrement d'assurer la sécurité des produits agricoles, deuxièmement de préserver les productions végétales et animales des USA et troisièmement de veiller à la mise en œuvre effective et efficace des programmes de l'APHIS. L'unité internationale de l'APHIS (Services internationaux) a des bureaux dans plus de vingt-cinq pays du monde. Les responsabilités de ce Service englobent les programmes de contrôle des maladies animales en collaboration avec les pays hôtes et les institutions internationales tout en travaillant avec les fonctionnaires des pays étrangers dans les domaines de la santé animale et végétale afin de faciliter le commerce des produits agricoles. Récemment, l'APHIS a renforcé sa présence en Afrique en passant d'un agent au bureau de Pretoria (Afrique du Sud) qui était responsable de toutes les activités de l'APHIS au Sud du Sahara à quatre agents. Les nouveaux bureaux d'APHIS sont actuellement situés au Caire (Egypte), à Dakar (Sénégal), Pretoria et Le Cap (Afrique du Sud). La présence accrue des agents d'APHIS nous permettra de mieux nous coordonner avec les activités de l'OIE et de la FAO, ainsi qu'avec les Organisations régionales en Afrique.

Adoption des conclusions du séminaire sur «l'application des normes zoonitaires : quelles solutions ? » Le Caire (Egypte), 11-13 octobre 2004

354. Le Directeur général propose d'endosser les conclusions et les recommandations adoptées lors de ce séminaire. Il donne les grandes lignes du séminaire sur « l'application des normes zoonitaires : Quelles solutions ? », qui s'est tenu au Caire (Egypte) du 11 au 13 octobre 2004. La déclaration et les recommandations sont distribuées aux participants et sont acceptées à l'unanimité (Annexe VII).

Choix des thèmes techniques pour la 17^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

355. Il est convenu que les thèmes techniques pour la 17^{ème} conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique seront finalisés lors de la prochaine Session générale en mai 2005.
356. Un Représentant du Soudan propose de travailler sur les instances statutaires vétérinaires en Afrique. Le Directeur général répond que cette proposition pourrait être discutée pendant la réunion de la Commission régionale au mois de mai.

Date et lieu de la 17^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

357. Le Délégué de l'Erythrée a fait savoir que son pays est disposé à organiser la 17^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique au mois de février 2007. Le Délégué du Tchad propose également son pays pour organiser cette 17^{ème} Conférence. Le Président de la Conférence rappelle que lors de la 15^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui s'est tenue à Maputo (Mozambique) en février 2003, le Délégué de l'Erythrée, au nom de son Gouvernement a fait savoir que son pays est disposé à organiser cette conférence au mois de février 2007. Au nom de son Gouvernement, le Délégué de l'Erythrée confirme cette invitation qui est acceptée à l'unanimité. Le Tchad est pour sa part retenu pour l'organisation de la 18^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique au mois de février 2009.
358. Le Gouvernement de l'Erythrée adressera une lettre officielle à l'OIE avant la 73^{ème} Session générale du Comité international de l'OIE en mai 2005 confirmant cette invitation. Le Tchad adressera une lettre officielle à l'OIE avant la 73^{ème} Session générale de l'OIE en mai 2005 confirmant son invitation pour accueillir la 18^{ème} Conférence de la Commission en février 2009.

Présentation des projets de Recommandations n° 1, n° 2 et n° 3

359. Les projets de Recommandations n° 1, n° 2 et n° 3 sont présentés aux participants et soumis à la discussion et à l'adoption. Les trois Recommandations sont adoptées sous réserve de quelques amendements.

Mercredi 9 février 2005

Visite professionnelle

360. Les participants ont tout d'abord visité le Musée national de Khartoum, une station de quarantaine ainsi qu'un abattoir agréé pour l'exportation. Ils ont également visité le laboratoire vétérinaire central, la région industrielle de Giad, le Département du Contrôle des maladies animales et le PACE à Soba. Ils remercient chaleureusement les organisateurs de tous les efforts pour les avoir reçu d'une manière aussi agréable.

Jeudi 10 février 2005

Adoption du projet du Rapport final et des Recommandations

361. La Conférence adopte le Rapport final et les Recommandations N° 1, N° 2 et n° 3 sous réserve de certaines modifications (Annexes IV, V et VI).

Séance de clôture

362. Le Docteur Ahmed Mustafa Hassan, Sous-secrétaire du Ministère fédéral des ressources animales et de la pêche, et Délégué du Soudan auprès de l'OIE, accueille les participants en déclarant que le Soudan est honoré d'accueillir la 16^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique. Il souligne que les efforts de coordination et de coopération sont indispensables. Il indique qu'un rôle majeur doit être joué par les organisations internationales et régionales en faveur du bien-être des peuples d'Afrique, ajoutant que le Soudan est solidaire de tous les pays africains. Il déclare avoir l'espoir d'assister à un renforcement des relations bilatérales.
363. Le Docteur Hassan remercie les participants d'avoir eu l'amabilité de participer à cette Conférence essentielle, ajoutant que l'événement qui a réuni plus d'une centaine de Délégués africains et internationaux resterait inscrit dans l'histoire du pays.
364. Le Docteur Robert Thwala, Vice-président de la Commission régionale, lit une motion de remerciement exprimant sa gratitude aux autorités du gouvernement soudanais pour avoir accordé l'hospitalité à cette 16^e Conférence pour l'Afrique (Annexe VIII).
365. Au nom des participants, le Docteur Daouda Bangoura, Secrétaire général de la Commission régionale, exprime ses remerciements et encouragements au Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE (Annexe IX).
366. Le Docteur Sawadogo Aubin, chargé des programmes d'élevage de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), demande à l'assistance de bien vouloir l'excuser de n'avoir pu assister à l'ensemble de la Conférence et il appuie les recommandations. Il évoque ensuite rapidement les programmes gérés par son organisation dans le domaine de l'élevage.
- La politique de développement de l'élevage de la CEDEAO s'articule avec les objectifs et activités de l'OIE;
 - La CEDEAO soutient la recommandation formulée pour faciliter l'opérationalité des programmes "ALive" en Afrique;
 - En ce qui concerne la Transhumance transfrontalière qui constitue à l'heure actuelle une préoccupation majeure pour les populations et les Etats, la CEDEAO recommande de rechercher urgemment des financements pour la réalisation des programmes et des projets déjà élaborés par la CEDEAO;
 - En ce qui concerne les problèmes liés au bas niveau des allocations budgétaires dans le secteur de l'élevage, les Ministres en charge de l'Elevage des Etats membres de la CEDEAO, lors de leur deuxième réunion tenue en octobre à Ouagadougou, ont pris une résolution d'accoltre de 25% les allocations budgétaires annuelles consenties au développement de l'élevage pour une période de trois ans. Cette résolution dénommée « Déclaration de Ouagadougou » sera soumise à la prochaine réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO;
 - Enfin, la CEDEAO a adressé ses félicitations au Directeur de l'IBAR pour sa nomination et lui a souhaité plein succès pour ses nouvelles fonctions.
367. Le Docteur Hassan et le Docteur Vallat soulignent l'intérêt des commentaires formulés. Le Dr Hassan rappelle que tous les commentaires supplémentaires des participants adressés à l'OIE dans les 15 jours suivants seraient inclus dans le rapport final.
368. Le Délégué du Swaziland considère que la soumission de rapports d'avancement par les Pays Membres devrait motiver une autre recommandation. Il estime très important de pouvoir évaluer les progrès accomplis par les Pays Membres depuis les réunions précédentes, sur la base de rapports d'avancement déposés auprès de la Représentation régionale de l'OIE. Cette dernière pourrait ainsi préparer un rapport de synthèse qui serait présenté lors de la réunion suivante de la Commission régionale, de même que le Directeur général communique un rapport sur la situation zoonositaire des Pays Membres. Il rappelle que plusieurs recommandations ont été adoptées lors de la dernière conférence de Maputo mais que les progrès accomplis à cet égard par les Pays Membres ne sont pas connus. Le Docteur Thwala ajoute que les recommandations des conférences de la Commission régionale ne doivent pas rester lettre morte. Il propose qu'une recommandation soit préparée sur ces bases, le but étant de pousser le secteur agricole africain vers une

meilleure productivité. La teneur de cette recommandation pourrait être la suivante :

Les Pays Membres soumettront tous les deux ans à la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique un rapport d'avancement sur la mise en oeuvre des recommandations de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique. La Représentation régionale compilera et analysera ces informations, puis les communiquera lors de la Conférence régionale suivante, afin de suivre les progrès accomplis et de partager les expériences sur l'évolution du secteur.

369. Le Docteur Vallat et tous les participants se déclarent favorable à cette proposition. Il ajoute qu'une proposition préparée par la Représentation régionale serait discutée lors de la prochaine réunion de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, qui se tiendra à Paris en mai 2005. L'objectif sera de définir une procédure officielle applicable au suivi des recommandations.
370. Le Directeur général adresse des remerciements chaleureux au Président et au gouvernement du Soudan, au Ministre des ressources animales et de la pêche et au Docteur Ahmed Hassan, Délégué du Soudan auprès de l'OIE. Il remercie l'assemblée de sa motion d'encouragement et renouvelle son engagement à aider l'Afrique et tous les pays en développement à participer pleinement aux activités de l'OIE. Il rappelle que la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique constitue une véritable organisation régionale, appelée à participer au développement du continent africain, en collaboration avec les autres organismes régionaux et sous-régionaux.
371. Le Directeur général présente enfin ses remerciements au Délégué de l'Érythrée qui a proposé d'accueillir la 17^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, ainsi qu'au Délégué du Tchad qui s'est déclaré prêt à recevoir la 18^e Conférence.
372. Le Docteur Hamadou Saïdou remercie Son Excellence le Ministre des ressources animales et de la pêche d'avoir accueilli cette Conférence, de même que le Docteur Hassan et son équipe pour l'organisation exemplaire de la manifestation.
373. Le Docteur Hassan évoque de nouveau la qualité des communications présentées ainsi que l'intérêt des échanges, des conclusions et des recommandations issus de la Conférence. Il remercie le Directeur général de l'OIE, tous les pays participants ainsi que les organisations internationales qui ont pris part à la Conférence. Le Docteur Hassan se déclare satisfait du succès de cette manifestation. Il exprime ses remerciements au gouvernement du Soudan et au Ministre fédéral des ressources animales et de la pêche pour leur soutien précieux. Il adresse des remerciements tout particuliers aux organisateurs, notamment au Docteur Mohammed Razig Aziz et à ses collaborateurs qui ont conjugué leurs efforts pour assurer le succès de la Conférence. Le Docteur Hassan remercie enfin le secrétariat, les intervenants, les présidents de séance, les interprètes et toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de la réunion.
374. Le Docteur Ahmed Mustafa Hassan accueille Son Excellence Monsieur Gutluak Deng Garang, Ministre fédéral des ressources animales et de la pêche, en lui demandant de bien vouloir prononcer quelques mots.
375. Le Ministre souhaite la bienvenue aux invités en ajoutant qu'il est personnellement très heureux que cette réunion scientifique ait coïncidé avec la célébration de l'accord de paix. Il ajoute que le peuple soudanais et tous les autres peuples africains bénéficieront du soutien et de l'impulsion donnés par cette grande réunion scientifique. Il souligne que le Soudan est prêt à soutenir tous les pays africains et notamment ses voisins. Il formule le vœu que le peuple soudanais tire le meilleur profit des expériences et connaissances partagées lors de cette réunion.
376. Le Ministre se déclare satisfait du succès de la Conférence et convaincu que la collaboration entre pays africains sur des préoccupations communes s'en trouvera renforcée. Il ajoute que les conclusions de cette réunion contribueront sans aucun doute à résoudre les problèmes qui font obstacle au développement de l'élevage et qu'elles créeront des opportunités d'amélioration des programmes de prophylaxie.
377. En conclusion, le Ministre remercie tous les Délégués présents d'avoir assisté à cette grande réunion régionale qui s'est tenue à Khartoum, au Soudan, et souhaite un bon retour aux Délégués. À 13 h 30, il déclare officiellement close la 16^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le Président et les Membres du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, le Directeur général de l'OIE, les membres des Délégations des Pays Membres de l'OIE, les représentants des organisations internationales et les observateurs adressent l'expression de leur gratitude au Gouvernement de la République du Soudan, pays hôte de la 16^e Conférence de la Commission régionale, pour l'excellent accueil qui leur a été réservé et pour toutes les facilités mises à leur disposition lors de cette Conférence tenue à Khartoum du 7 au 10 février 2005.

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER COUNTRIES / PAYS MEMBRES

Algeria

Dr Rachid Bouguedour
Directeur des Services vétérinaires
Ministère de l'Agriculture et
du développement rural
12, Bd. Colonel Amirouche
Alger
Tel: (213-21) 74 34 34
Fax: (213-21) 74 34 34 / 74 63 33
dsval@wissal.dz

Benin

Dr Louis Gnaho K.
Directeur de l'Élevage
Ministère de l'agriculture, de l'élevage
et de la pêche
BP 2041
01 Cotonou
Tel: (229) 33 18 15
Fax: (229) 33 17 68 / 33 16 65
delevage@intnet.bj

Dr Thomas Maurice Gbaguidi
Chargé de l'épidémiologie
Direction de l'élevage
Ministère de l'agriculture, de l'élevage
et de la pêche
BP 2041
01 Cotonou
Tel: (229) 33 02 85 / 33 16 65
Fax: (229) 33 16 65
thomas.gbaguidi@caramail.com
pacebeni@intnet.bj

Burundi

Dr Patrice Biyanke
Director General of Livestock
Ministry of Agriculture and Livestock
BP 161
Gitega
Tél. :(257) 40 21 33 / 40 20 92
Fax : (257) 40 21 33
mae@cbinf.com

Masabo Salvator
Technical Advisor Ministry
of Agriculture and Livestock

Cameroon

Dr Hamadou Saïdou
Directeur des Services vétérinaires
Vice Président de la Commission
régionale de l'OIE pour l'Afrique
Ministère de l'élevage, des pêches
et des industries animales
Yaoundé
Tel: (237) 231 60 48 /49
Fax: (237) 231.60 48 / 49 / 222 14 05
hama_saidou@yahoo.fr

Dr Louis Banipe
Chef de Service de la Protection sanitaire
Direction des Services vétérinaires
Ministère de l'élevage, des pêches
et des industries animales
Yaoundé
Tel: (237) 231 60 48 / 49 / 998 45 27
Fax: (237) 231.60 48 / 49 / 222 14 05
louis_banipe@hotmail.com

Congo (Rép. dém. de)

Dr Nguba Damien Kasongo
Coordonnateur National PACE-RDC
Ministère de l'agriculture
BP 16096
Kinshasa I
Tel: (243) 991 6353 / 818159031
Fax: (243) 884 3353
nguba_kasongo@yahoo.fr
pace.rdc@micronet.cd

Côte d'Ivoire

Dr Denis Kouakou
Directeur des Services vétérinaires
et de la qualité
Ministère de l'Agriculture et des
Ressources Animales
Cité administrative, Tour B, 2e étage
B.P. V 84
Abidjan
Tel: (225) 20 22 69 77 / 20 21 40 16
Fax: (225) 20 22 45 33
dvsq@aviso.ci
phyenyd@yahoo.fr

Egypt

Dr Ahmed Tawfik Mohamed
Chairman of the General Organization
of Veterinary Services (GOVS)
Ministry of Agriculture
1-Nadi El Seid Street - Dokki-Giza
12618 - Cairo
Tel: (202) 748 1750 / 748 1751
Fax: (202) 336 1727 / 335 0692
tawfik@claes.sci.eg

Eritrea

Dr Uqubeal Ghebremicael
Director Animal Health Division
Regulatory Service Department
Ministry of Agriculture
P.O. Box 1162
Asmara
Tel: (291-1) 15 92 82/12 03 88
Fax: (291-1) 12 75 08
uqubeal@moq.gov.er

Gabon

Dr Yolande Mounguengui
Directrice-adjointe de l'élevage
B.P. 136
Libreville
Tel: (241) 72 03 82
Fax: (241) 72 24 42
marcellmoun@yahoo.fr
deia.direction@yahoo.fr

Dr Aubierge Moussavou
Coordinatrice du Projet PACE-Gabon
B.P. 136
Libreville
Tel: (241) 77 50 91 / 92 / 21 97 68
Fax: (241) 77 50 92
pacegabon@yahoo.fr
aubiergefr@yahoo.fr

Guinée

Dr Daouda Bangoura
Chef de Division Appui au développement
Direction nationale de l'élevage
Ministère de l'agriculture, élevage et forêt
B.P. 559
Conakry
Tel: (224) 13 40 32 40/ 11 29 14 68
Fax: (224) 45 20 47
daoudabang@yahoo.fr
saf-dne@biasy.net

Kenya

Dr Gerrishon Gituma Minoti
Deputy Director
Department of Veterinary services
Private Bag 00625
Kangemi
Tel: (254-020) 63 22 31
Fax: (254-020) 63 12 73
gitumaminoti@yahoo.com

Dr Peter Maina Ithondeka
Chief Veterinary Field Officer
Department of Veterinary Services
Private Bag 00625
Kangemi
Tel: (254-020) 63 22 31
Fax: (254-020) 63 12 73
peterithondeka@yahoo.com

Mali

Dr Soumana Diallo
Directeur de la santé animale
Direction nationale de l'appui au monde rural
BP E/281
Bamako
Tel: (233) 222 80 24 / 222 24 04
Fax: (223) 222 80 24
dprpav@cefib.com
zoudiallo@yahoo.fr

Mozambique

Dr Adolfo Paulo Mavale
Head of Animal Health Department
Ministry of Agriculture and
Rural Development
Praça dos Heróis Moçambicanos
CP 1406
Maputo
Tel: (258-1) 460 080
Fax: (258-1) 460 479
uevdinap@teledata.mz

Nigeria

Dr Junaidu Maina
Deputy Director
Federal Ministry of Agriculture & Rural
Development
Federal Department of Livestock
and Pest Control Services
P.M.B 135, Area 11
Garki, Abuja
Tel: (234-9) 314 03 37 / 314 23 19
Fax: (234-9) 314 03 36
junaidumaina@yahoo.com

République centrafricaine

Dr Raphaël Ngaye-Yankoisset
Directeur général de l'Agence nationale de
développement de l'élevage (ANDE)
Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Rue de l'Aéroport
B.P. 1509
Bangui
Tel: (236) 61 61 64
Fax: (236) 61 84 15
pace-rca@intnet.cf

Dr Emmanuel Namkoisse
Coordonnateur national du PACE-RCA
Directeur de la santé animale
(ANDE)
B.P. 1509
Bangui
Tel: (236) 61 84 15
Fax: (236) 61 84 15
pace-rca@intnet.cf / nam_emma@yahoo.fr

South Africa

Dr Emily Mmamakgaba Mogajane
Assistant Director General
Department of Agriculture
Private Bag X250
Pretoria, 0001
Tel: (27-12) 319 6500 / 319 6503
Fax: (27-12) 319 6281
adgnrs@nda.agric.za

Dr Botlhem Michael Modisane
Deputy Director
Department of Agriculture
Private Bag X138
Pretoria, 0001
Tel: (27-12) 319 7615
Fax: (27-12) 329 7218
botlhem@nda.agric.za

Dr George Akol
Manager
Eastern Cape Veterinary Laboratories
Private Bag X14
Stutterheim 4930
Tel: (27-43) 683 1004
Fax: (27-43) 683 1011
george.akol@agro.ecprov.gov.za

Dr Julian B. Jaftha
(see under Speaker)

Sudan

Dr Ahmed Mustafa Hassan
Undersecretary
Federal Ministry of Animal Resources
and Fisheries
P.O. Box 293
Khartoum
Tel: (249-183) 465 218
Fax: (249-183) 475 996
parcsud@sudanmail.net

Prof. Musa Tibin Musa
Director General
ARRC
Ministry of Science and Technology
Khartoum

Dr Hassan Khattab
Advisor
Federal Ministry of Animal Resources and
Fisheries
P.O. Box 293
Khartoum

Dr Bashir Taha Mohammed Taha
Director General
AHEDC
Federal Ministry of Animal Resources and
Fisheries
P.O. Box 293
Khartoum

Prof. Mohammed M. Salih Acabalabi
Representative CVRL
Khartoum

Dr Mohammed A. Razig A. Aziz
Director, Epizootics
AHEDC
Federal Ministry of Animal Resources
and Fisheries
P.O. Box 293
Khartoum

Swaziland

Dr Robert S. Thwala
Director of Veterinary and Livestock Services
Ministry of Agriculture and Cooperatives
P.O. Box 162
Mbabane
Tel: (268) 404 69 48
Fax: (268) 404 9802
thwalar@gov.sz

Tanzania

Dr Peter Zephania Njau
Assistant Director, Animal Health Services
Ministry of Water & Livestock Development
P.O. Box 9152
Dar Es Salaam
Tel: (255-744) 286 37 04
Fax: (255-22) 286 25 92
ad-ahs@mifugo.go.tz

Dr Pascal F. Mujuni
National Epidemiologist
Ministry of Water & Livestock Development
P.O. Box 9152
Dar Es Salaam
Tel: (255-22) 286 64 46
Fax: (255-22) 286 25 38
Epid1tz@mifugo.go.tz

Tchad

Dr Mahamat Ahmat Abderamane
Directeur des Services vétérinaires
Ministère de l'élevage
BP 750
N'Djamena
Tel: (235) 52 07 98
Fax: (235) 52 07 97
pacetchad@intnet.td / hamat.dsvtchad@intnet.td

Uganda

Dr William Olaho-Mukani
Director Animal Resources
Ministry of Agriculture, Animal Industry
and Fisheries
P.O. Box 513
Entebbe
Tel: (256-41) 320 825
Fax: (256-41) 320 428 / 321 070
dar.maaif@infocom.co.ug

Prof. Eli Katunguka-Rwakishaya
Dean
Faculty of Veterinary Medicine
Makerere University
P.O. Box 7062
Kampala
Tel: (256-77) 754 685 / 41- 554 685
Fax: (256-41) 554 685
deanvet@vetmed.mak.ac.ug
(see also under OIE Aquatic Animal Health
Standards Commission)

Dr Nicholas Kauta
Commissioner of Livestock Health
and Entomology
P.O. Box 513
Entebbe
Tel: (256-41) 320 166 / 320 627
Fax: (256-41) 320 297 / 320 614
pace@utlonline.co.ug

Dr Neolina Nantima
National Pace Coordinator
Ministry of Agriculture, Animal Industry
and Fisheries
P.O. Box 513
Entebbe
Tel: (256-41)
Fax: (256-41) 320 614 / 320 297
pace@africaonline.co.ug

Dr Francis X.M Kizza
Asst Commissioner of Fisheries Resources
P.O. Box 4 - Entebbe
Tel: (256-41) 322 026
Fax: (256-41) 320 496
fisheries@infocom.co.ug

Dr Charles P. Otim
Director of Research
Livestock Health Research Institute
P.O. Box 96
Tororo
Tel: (256-77) 220 005
Fax: (256-41) 321070
liridir@hotmail.com

Zambia

Dr Moto Peter Crispin Mangani
Deputy Director of Research and Specialist
Services
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Ridgeway 15101
P.O. Box 50060
Lusaka
Tel: (260-1) 252 608
Fax: (260-1) 252 608
aphhq@zamnet.zm

Zimbabwe

Dr Stuart K. Hargreaves
Principal Director of Livestock and Veterinary
Services
Division of Livestock and Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Rural Development
18 Borrowdale Road, P.O. Box CY66
Causeway, Harare
Tel: (263-4) 722 358
Fax: (263-4) 720 879
skhargreaves@zol.co.zw
veeu@africaonline.co.zw

SPEAKERS / CONFERENCIERS

Prof. Dr François Adebayo Abiola
Directeur général
Ecole Inter-Etats de Science et
Médecine vétérinaires (EISMV)
B.P. 5077
Dakar
Sénégal
Tel: (221) 865 1008
Fax: (221) 825 4283
faabiola@refer.sn

Dr Julian B. Jaftha
Senior Manager:
Genetic Resources Manager
Department of Agriculture
0001 Pretoria
South Africa
Tel: (27-12) 319 6024
Fax: (27-12) 319 6329
smgrm@nda.agric.za

INTERNATIONAL AND REGIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

AU-IBAR

Dr Modibo Tiemoko Traore
Director General
African Union
Inter-African Bureau for Animal Resources
P.O. Box 30786
Nairobi
Kenya
Tel: (254-2) 33 85 44 / 33 85 70
Fax: (254-2) 220 546 / 226 565
modibo.traore@au-ibar.org

Dr Tim Leyland
Adviser
Institutional and Policy Support Team
Interafrican Bureau for Animal Resources (IBAR)
African Union (AU)
P.O. Box 30786
Nairobi
Kenya
Tel: (254-20) 226 447
Fax: (254-20) 212 289
tim.leyland@au-ibar.org

Dr Berhanu Admassu
Coordinator and Policy Adviser
Institutional and Policy Support Team
Interafrican Bureau for Animal Resources (IBAR)
African Union (AU)
P.O. Box 30786
00100 Nairobi
Kenya
Tel: (254-020) 226 447 / 250 688
Fax: (254-020) 212 289
berhanu.admassu@au-ibar.org

Dr Eric Fermet-Quinet
Technical Assistant
AU/IBAR
P.O. Box 30786
00100 Nairobi
Kenya
Tel: (254-020) 226 447 / 250 688
Fax: (254-020) 212 289
efq.ralea@au-ibar.org

Dr Francis N. Chabari
Coordinator, PACE-TA- Programme (GTZ)
General Mathenge Drive
Westlands
P.O. Box 41607
00100 Nairobi
Kenya
Tel: (254-20) 575 088
Fax: (254-20) 573 228
francis.chabari@gtz.de

Dr Bouna Albouy Diop
Coordonnateur régional
Afrique de l'Ouest et du Centre
Unité Africaine/PACE
BP 2954
Bamako
Mali
Tel: (223) 24 60 53
Fax: (223) 24 15 83
bouna.diop@pacereg.org

Dr Nicolas Denormandie
Assistant technique régional
Coordination régional PACE
BP 2954
Bamako
Mali
Tel: (223) 224 60 53
Fax: (223) 224.05.78
nicolas.denormandie@pacereg.org

Dr Cécile Squarzoni
Epidémiologiste régional
Coordination régional PACE
BP 2954
Bamako
Mali
Tel: (223) 224 60 53
Fax: (223) 224.05.78
cecile.squarzoni@pacereg.org

Dr Hanns Krebs
Coordination régional PACE
Basé au Cameroun
BP 7814
Yaoundé
Cameroun
Tel: (237-79) 34 22 3
Hannsachimkrebs@hotmail.com

Dr Wilfried Horst Hartwig
PACE Technical Assistant Sudan
Federal Ministry of Animal Resources
and Fisheries
Khartoum
SUDAN
Tel/Fax: (29-83) 387 357 /
(249-91) 21 39 578
hartwig_pace@hotmail.com

Dr Paul Rwambo
Animal Health Adviser
Pastoral Livelihoods Programme
AU-IBAR
P.O. Box 30786
00100 Nairobi
Kenya
Tel: (254-020) 342 957/9
Fax: (254-020) 342 958
paul.rwambo@au-ibar.org

Dr Solomon J.M. Munyua
Pastoral Policy Specialist/Team Leader
AU-IBAR
P.O. Box 30786
Nairobi
Kenya
Tel: (254-020) 342 957/9
Fax: (254-020) 342 958
solomon.munyua@au-ibar.org

CEBEVIRHA

Dr Khalidou Bouba
Directeur Production animale
Communauté économique du bétail,
de la viande et des ressources halieutiques
(CEBEVIRHA)
B.P. 665
N'Djamena
Tchad
Tel: (235) 534 157
Fax: (235) 521 452
khabouba@intnet.td

CEDEAO/ECOWAS

Dr Sawadogo Aubin
Chargé des Programmes d'élevage
PMB 401
Abuja
Nigeria
Tel: (234-9) 314 76 36
Fax: (234-9) 314 30 05
sawadogoaubin@yahoo.fr

COMESA

Dr Shamseldin Mohamed Salim
Agricultural Economist
COMESA Secretariat
Comesa Centre - Ben Bella Road
P.O. Box 30051
10101 Lusaka
Zambia
Tel: (260-1) 229 725/32 ext. 315
Fax: (260-1) 225 107
smsalim@comesa.int

EUROPEAN COMMISSION

Dr Howard Batho
European Commission
Health and Consumer Protection DG
Directorate E-Food Safety E2
Rue Froissard 3rd Floor Room 76
B-1049 Bruxelles
Belgique
Tel: (32-2) 296 29 59
Fax: (32-2) 295 31 44
howard.batho@cec.eu.int

FAO

Dr Joseph Domenech
Chief, Animal Health Service
Animal Production and Health Division
Agriculture Department
FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italia
Tel: (39-06) 570 535 31
Fax: (39-06) 570 557 49
joseph.domenech@fao.org

OBSERVERS / OBSERVATEURS

Sudan

Mr William Ruei Puk
Advisor

Federal Ministry of Animal
Resources and Fisheries

Mr Maulana Hanan Abdalla Adam
Legal Advisor
Federal Ministry of Animal Resources
and Fisheries

Dr Mohammed Al Tayeb Al Faki
Director General, Veterinary Supplies Corp.
Federal Ministry of Animal Resources and
Fisheries

Dr Hassan Mohammed Nur
Director General, Planning, Federal Ministry of
Animal Resources and Fisheries

Dr Awad Al Karim Abdalla
Director General, Animal Production
Federal Ministry of Animal Resources and
Fisheries

Dr Mohammed Sir Al Khatim
Director General, Fisheries
Federal Ministry of Animal Resources and
Fisheries

Dr Abbasher Khalid Osman
Director General, Quarantines
Federal Ministry of Animal Resources and
Fisheries

Dr Osman Mahgoub Osman
Executive Director
Minister's Office
Federal Ministry of Animal Resources and Fisheries

Dr Hawa Suliman Hussein
Representative - Darfur Region

Mr Sitafa Diallo
2e Conseiller au Consul Général
du Mali au Soudan-Khartoum
Tel. 091213016

Prof. Sulinam Al Sanosi
Dean
Veterinary College
University of Khartoum

Prof. Saif Aldin Barakat
Dean
Veterinary College
University of Sudan

Dr Nawai Gabair Nawal
CAH Coordinator – AHVEDC

Prof. Khitma Hassan Al Malik
Representative
Sudan Veterinary Council

Prof. Hashim Al Hadi
Chairman
Sudan Veterinary Association

Dr Hassan Ali Bakhiet
Director
ARRC
Ministry of Science and Technology

Dr Awad Mahgoub Ata Al Mannan
Director
State Laboratories
Ministry of Science and Technology

Dr Abdel Moniem Bayoumi
Dirtcor General, Extension
Federal Ministry of Animal Resources and Fisheries

Dr Abdel Wahhab Abdalla
Director General
Finance and Administration
Federal Ministry of Animal Resources and Fisheries

Dr Mohamed Ahmed Al Shiekh
Representative
ICRC, Sudan

Dr Victor Loku Kwajok
Dean, Veterinary College
University of Baher Al Ghazal
P.O. Box: 10379 – Khartoum-Sudan
Tél.: 249 11 85 23 35 64
Fax : 249 11 83 22 30 15
Loku4@yahoo.com

Dr Tazel Dina, Ahman humaida CO.UK
Head, Dept of Animal Health Animal ED
Khartoum - Sudan

Dr Khider Mohammed Elfaki
Director of Pharmaceutical
Vet Drugs AHEDC - Federal Ministry of
Animal Resources and Fisheries

Dr Khalid Abdel Rahman
Director Quarantines
Quarantines and Meat Hygiene
Federal Ministry of Animal Resources
and Fisheries

Dr Isam Abdel Mageed
Head Division
Field Operations
AHEDC-Federal Ministry of Animal Resources
and Fisheries

Dr Adam Osman
Head Division
Teaching Veterinary Clinics
AHEDC-Federal Ministry of Animal Resources
and Fisheries

Dr Levi Sebit Nigo
Representative
Southern Region

Dr Ibrahim Omer Al Obied
Representative
Northern Region

Dr Mustafa Mohammed Ali
Representative
Eastern Region

Dr Tag El Din Osman Saeed
Representative
Ministry of Agriculture and Animal
Resources - Khartoum State
Dr Al Fatih Bushra Hashash
Representative
Central Region

Dr Mahasin Al Nur
Head Division
CVRL
Ministry of Science and Technology

Dr Salah Mukhtar
Head Division
CVRL
Ministry of Science and Technology

Dr Amal Mustafa
Head Division
CVRL
Ministry of Science and Technology

Dr Ismail Adam Yagoub
Head Division - Epidemiology Unit
AHEDC
Federal Ministry
of Animal Resources and Fisheries

Dr Ali Abdel Razig Ali Lutfi
Head of Investigation & Field Diagnosis
Field Diagnosis
AHEDC - Federal Ministry
of Animal Resources and Fisheries

Dr Al Mardi Osman
Head Division Information
AHEDC - Federal Ministry
of Animal Resources and Fisheries

Dr Yassir Allayan
Secretary General
Sudan Veterinary Association

Dr Zubier Abdel Rahman
Registrar - Sudan Veterinary Council

Dr Hassan Siddig
Representative
Economy Bureau
Federal Ministry of Animal
Resources and Fisheries

Dr Adam Adam Salih
Representative
FAO Khartoum Office

Dr Hamid Adam Moh.Ali
Representative
Kordofan Region

United Kingdom

Prof. Ian Scoones
Professorial Fellow
Institute of Development Studies
Brighton BN1 9RE
United Kingdom
Tel: (44-1273) 678 274
Fax: (44-1273) 606 261
ians@ids.ac.uk

United States of America

USDA-APHIS

Dr Cheryl French
US Department of Agriculture-
Animal and Plant Health Inspection Service
(USDA-APHIS)
Assistant Regional Director - Africa
American Embassy
Ave. Jean XXIII et Rue Kléber
Dakar
Senegal
Tel: (221) 820 5753
Fax: (221) 820 8212
cheryl.m.french@aphis.usda.gov

Dr Raphael Coly
Agricultural Specialist – Africa Region
USDA-APHIS-IS Dakar Office
Ave. Jean XXIII
Dakar
Senegal
Tel: (221) 820 5753
Fax: (221) 820 8212
raphael.Coly@aphis-usda.gov

School of Veterinary Medicine

Prof. A. Nour
Director of International Programs
School of Veterinary Medicine
West Lafayette
Indiana 47907
United States of America
Tel: (1-765) 494 5136
Fax: (1-765) 496 1261
nour@purdue-edu

**WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL HEALTH /
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE (OIE)**

Central Bureau / Bureau central

Dr Bernard Vallat
Director General / Directeur général
OIE
12 rue de Prony
75017 Paris
France
Tel: 33-(0)1 44 15 18 88
Fax: 33-(0)1 42 67 09 87
oie@oie.int

Dr Jean Boyazoglu
Head / Chef
Department of Regional Activities /
Service des actions régionales
j.boyazoglu@oie.int

Ms Helga Gevers
Chargée de mission
Department of Regional Activities /
Service des actions régionales
h.gevers@oie.int

Ms Isabelle Cusin
Executive Secretary / Secrétaire de direction
i.cusin@oie.int

**OIE Aquatic Animal Health Standards
Commission / Commission des normes sanitaires
pour les animaux aquatiques**

Prof. Eli Katunguka-Rwakishaya
Dean - Faculty of Veterinary Medicine
Makerere University
P.O. Box 7062
Kampala
Uganda
Tel: (256-41) 55 46 85
deanvet@vetmed.mak.ac.ug
(see also under Uganda)

**OIE Regional Representation for Africa /
Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique**

Dr Amadou Samba Sidibe
Président honoraire du Comité international
de l'OIE
Représentant régional
Honorary President of the OIE
International Committee
Regional Representative
OIE Regional Representation for Africa
BP 2954
Bamako
Mali
Tel: (223) 224 15 83
Fax: (223) 224 05 78
sambasidibe.oie@pacereg.org

Dr Caroline Planté
Chargée de mission
Carolineplante.oie@pacereg.org

Mme Mariam Minta
Secrétaire
mariaminta.oie@pacereg.org

**OIE Regional Representation for the Middle East
/ Représentation régionale de l'OIE
pour le Moyen-Orient**

Dr Ghazi Yehia
Représentant régional
Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-
Orient / Regional Representative
OIE Regional Representation for the Middle East
Kfarchima - Beirut
6220/268 - Lebanon
Tel: (961-5) 43 07 41
Fax: (961-5) 43 07 42
rrmeaoie@intracom.net.lb